



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

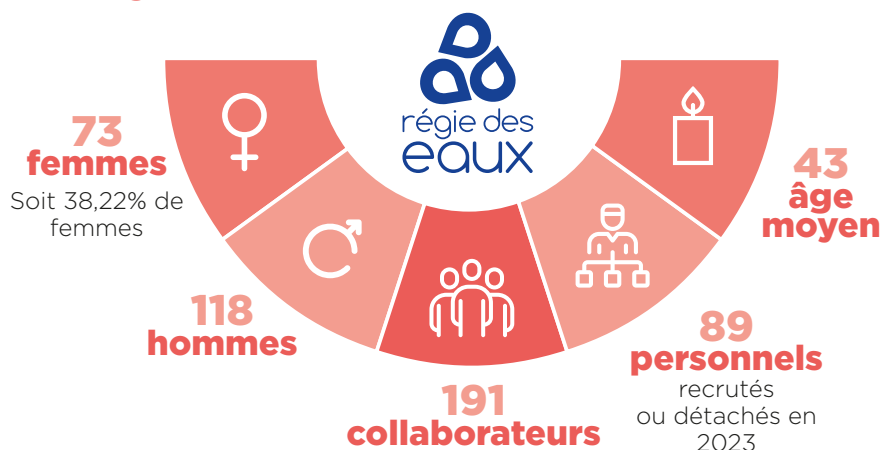
L'eau,
notre futur
nos engagements



Montpellier
Méditerranée
métropole

L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES

LA RÉGIE



EAU POTABLE

TERRITOIRE

14 communes

417 470 habitants

85 102 abonnés

95%
de taux de satisfaction des abonnés

85,82%
rendement du réseau d'eau potable

PATRIMOINE

1 usine de potabilisation

7 forages dont l'usine de captage à la Source du Lez

47 réservoirs, bâches et châteaux d'eau

1 375 km de réseaux (hors branchements)

63 373 branchements

24,25 millions m³ d'eau consommée



ASSAINISSEMENT

TERRITOIRE

31 communes

495 606 habitants

128 286 abonnés

PATRIMOINE

13 STEP dont MAERA

231 postes de refoulement

1 503 km de réseaux dont 1 366 km en gravitaire

33 millions m³ d'eaux traitées

AGIR ET SENSIBILISER POUR ÉCONOMISER L'EAU AU QUOTIDIEN

58 m³/an

de consommation moyenne
annuelle par habitant
(moyenne nationale de 54 m³/an)

159 litres/j/hab.

Soit -3,8%
par rapport à 2022

MAINTENIR UN PRIX DE L'EAU ÉQUITABLE

3,72 € TTC le m³

Pour une consommation annuelle
de 120 m³ pour un tarif collectif.

Prix moyen
en France

4,34 € TTC le m³

INVESTIR POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE

82 M€

en 2023

EPO 38,51 M€

ASS 43,39 M€

Investissements financés sur
fonds propres et via l'emprunt.

ÉDITO

AU SERVICE DES USAGERS ET DU TERRITOIRE

2023 a été une année éminemment particulière. Au 1er janvier, la Régie a pris en charge l'exploitation du service public d'assainissement sur les 31 communes de la Métropole, marquant ainsi une étape décisive dans notre histoire.

Les nouveautés ont été nombreuses : la Régie a accueilli de nouveaux collègues, en charge de nouvelles missions, parfois dans de nouveaux locaux, et avec des problématiques inédites à résoudre. Nous pouvons collectivement nous féliciter de la réussite de cette évolution majeure. Les objectifs opérationnels ont été globalement atteints, aussi bien en eau potable qu'en assainissement.

En effet, la reconnaissance des usagers, qui ont exprimé leur confiance avec un taux de satisfaction de 95 %, nous conforte dans la voie à poursuivre. En 2023, la Régie a également poursuivi sa politique d'investissement en menant à bien plusieurs projets structurants, parmi lesquels l'accompagnement des travaux liés à la Ligne 5 du Tramway ou les projets liés aux usines de Valédeau et de Maera.

Notre rôle est prioritairement de déployer les politiques publiques de l'eau, incluant la tarification progressive et la conférence territoriale, tout en restant concentrés sur notre priorité : la continuité des services d'eau et d'assainissement, qui mobilise l'ensemble des services et directions de la Régie. Cette nouvelle tarification est d'ailleurs un marqueur fondamental du choix des élus de la Métropole et du Conseil d'Administration de la Régie.

Devant nous, se dressent de nombreux enjeux, dans un contexte exigeant. Les défis économiques nécessiteront des réflexions institutionnelles pour nous permettre de financer nos ambitions. Les questions liées à la qualité de l'eau et à la transparence devront être abordées avec rigueur, tandis que les impacts du changement climatique sur la quantité d'eau disponible et la protection des milieux naturels resteront au cœur de nos préoccupations.

Je ne doute pas qu'ensemble, nous relèverons ces défis.



Grégory VALLÉE,
Directeur de la Régie des eaux
de Montpellier Méditerranée
Métropole

SOMMAIRE

LES TEMPS FORTS 2023	04	5 - LE RÉSEAU ET LES OUVRAGES, NOTRE QUOTIDIEN	24
LES MISSIONS DE LA RÉGIE DES EAUX	06	6 - COLLECTER ET TRAITER LES EAUX USÉES	30
UNE NOUVELLE TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE	08	7 - L'ASSAINISSEMENT : PROGRAMMATION ET TRAVAUX	36
LES GRANDS INVESTISSEMENTS	08	8 - LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS	43
1 - UNE NOUVELLE ÉTAPE	10	9 - LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	45
2 - RENFORCER NOTRE RELATION DE PROXIMITÉ	14	10 - GESTION DE L'EAU BRUTE	47
3 - LES RESSOURCES EN EAU DU TERRITOIRE	18		
4 - LES ENJEUX DE LA QUALITÉ DE L'EAU	22		

Rédaction : Régie des eaux Montpellier 3M

Conception graphique : Agence Suncha

LES TEMPS FORTS 2023

LA RÉGIE UNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT

La Métropole de Montpellier a fait le choix d'une gestion 100% publique de l'eau et de l'assainissement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Régie des eaux se voit confier la gestion de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des 31 communes de la Métropole. Cette nouvelle compétence implique :

- **De nouveaux statuts intégrant l'Assainissement collectif et non collectif**

La Régie des eaux gère maintenant l'ensemble du petit cycle de l'eau et développe les synergies pour faire face aux enjeux climatiques du territoire.



Murviel-lès-Montpellier

- **L'intégration de Murviel-lès-Montpellier**

Cette nouvelle commune dans le périmètre de la Régie pour le service public de l'eau potable monte le nombre de communes gérées par la Régie à 14 communes.

- **La mise en place de la tarification éco-solidaire**

Ses objectifs sont précis : rendre du pouvoir d'achat aux familles, créer une transparence du service, faire évoluer les comportements pour agir contre le gaspillage, protéger l'environnement et faire baisser sa facture d'eau.



UNE ANNÉE FAITE DE CHANGEMENTS POUR LES ÉQUIPES

- **Déménagement**

En janvier, ce sont près de 80 agents qui ont rejoint nos équipes. Au-delà de la réorganisation des directions, il a fallu trouver de nouveaux locaux pour gérer le passage de 120 à près de 190 postes.

- **Nouvel accueil usagers**

En septembre, l'accueil usagers s'est installé au 1030 av Jean-Mermoz à Montpellier pour renforcer notre relation de proximité avec les abonnés.



Accueil usagers

POURSUIVRE ET ASSURER DE NOUVELLES MISSIONS

- **Démarrage du marché de prestations sur les réseaux de collecte MAERA avec Veolia**

- **Attribution du marché de construction du réservoir de Prades-le-Lez**

La Régie des eaux a engagé la construction d'un réservoir d'eau potable supplémentaire de 2 000 m³ à côté de l'actuel château d'eau. Ces travaux ont pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune à l'horizon 2040. Les travaux ont débuté en novembre 2023.



Réservoir Prades-le-Lez



Valèdeau vue d'ensemble

- **Construction de l'usine de potabilisation de Valèdeau**

Cette usine construite sur le site de Valèdeau, entre Grammont et le domaine de Verchant, représente un investissement de 24M€ (HT) porté par la Régie des eaux. Le chantier a vu sortir de terre les bâtiments tout au long de l'année 2023 pour une mise en service prévue en 2024. Cette nouvelle usine de potabilisation, alimentée par l'eau du bas-Rhône, va sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants du territoire métropolitain.

- **Modernisation de la station d'épuration MAERA**

Le projet de modernisation de la station d'épuration des eaux usées de MAERA est un projet ambitieux qui a pour objectif de diminuer l'empreinte carbone tout en augmentant de 50% les capacités de traitement d'ici 2027 :

- Mars 2023 : concertation préalable du Public sur l'unité de Valorisation énergétique des boues de la station de traitement des eaux usées MAERA.
- Juillet 2023 : Démarrage du chantier. Prévu pour une durée de 4 ans.
- Décembre 2023 : travaux de l'émissaire en mer.



MAERA

- **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) confiée à la Régie des eaux**



La Régie assure le contrôle et le bon fonctionnement des hydrants sur les 31 communes de la Métropole.

LES RÉSEAUX



Dévoisement du DN 1400

- **Chantier Ligne 5 et rénovation des feeders - Secteur Clemenceau**

La quasi-totalité des travaux du secteur Nord a été réalisée entre 2023 et 2024 pour un investissement de 7 500 k€ HT. Le secteur ouest (Clemenceau) a débuté dès 2023.

- **Dévoisement DN 1400 à Montpellier**

L'opération, réalisée en 14 heures (temps maximum possible pour maintenir la distribution d'eau aux usagers), a permis de dévier la canalisation principale alimentant le réseau de distribution de l'eau potable hors de l'emprise des travaux de la ligne 5 du tramway. 300 mètres linéaires de tuyaux DN1400 ont été déviés avant la remise en eau.

- **Réparation DN 1400 à Saint-Clément-de-Rivière**

Suite à une casse de la conduite d'eau potable à hauteur de St-Clément-de-Rivière, une réparation a été effectuée en urgence.

- **Remplacement de 4 ventouses sur le DN 1400**

Dans le cadre de l'entretien du réseau une réparation a été effectuée.



Travaux sur l'émissaire

LES MISSIONS DE LA RÉGIE DES EAUX

EAU POTABLE

Sur les communes pour lesquelles la Régie a pour mission l'exploitation du service public d'eau potable :

La production, l'approvisionnement, le transport, la distribution d'une eau de qualité et la sécurisation de l'approvisionnement de l'eau potable ainsi que la gestion durable des ressources en eau souterraine et superficielle.

La maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens et la conception, le financement et la réalisation des investissements.



Cartographie des installations d'Eau Potable

La relation avec les abonnés et les usagers, la sensibilisation à une consommation raisonnée de la ressource par les usagers.

L'expertise et la contribution à la recherche en matière de préservation et de gestion de l'eau.

DECI : La Régie s'est vu confier par la Métropole l'exploitation et l'entretien de la Défense Extérieure contre l'Incendie.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

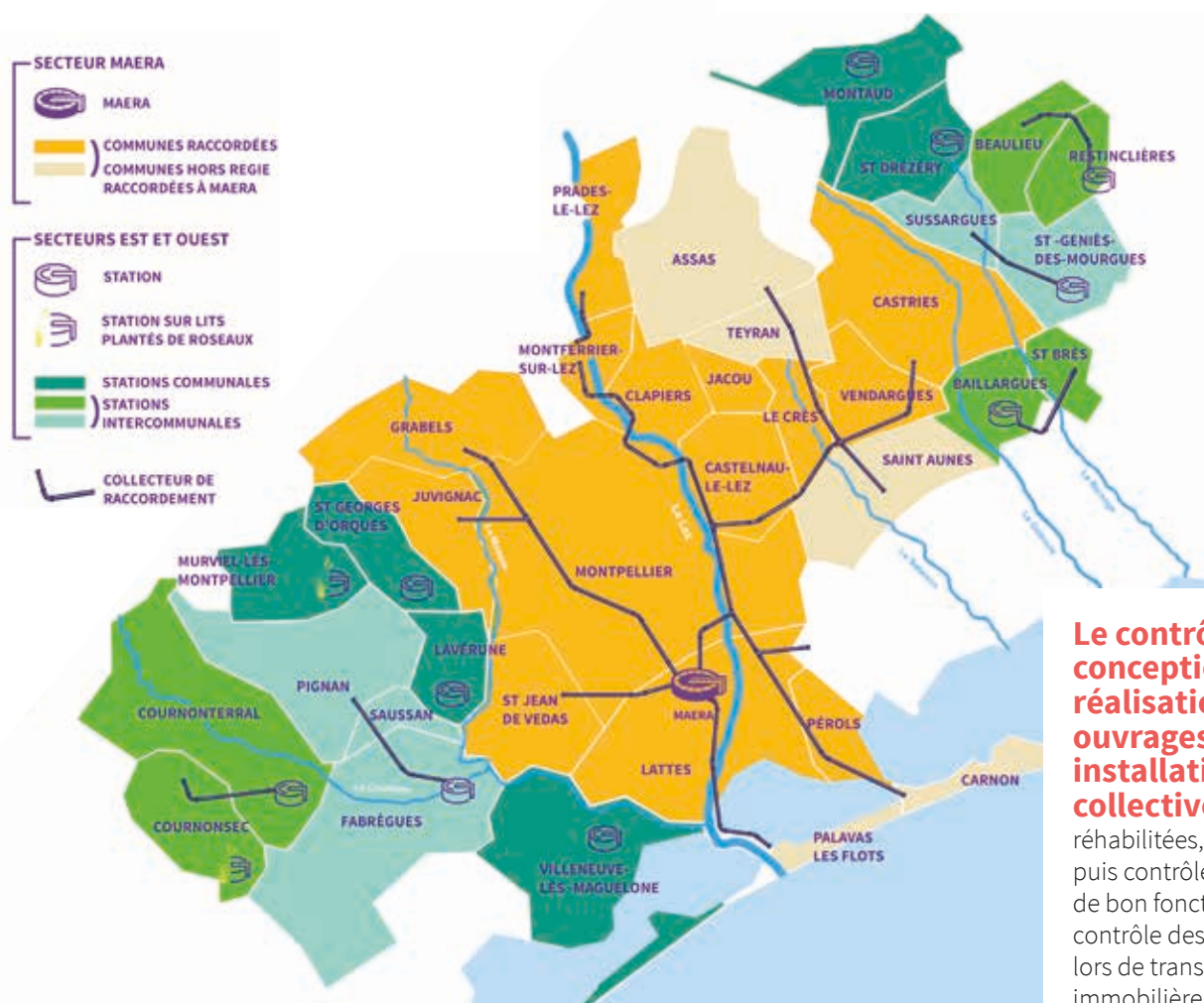
Sur tout le territoire de la Métropole (31 communes), la Régie a pour mission l'exploitation du service public de l'assainissement collectif et non collectif :

La maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés

mais aussi la conception, le financement et la réalisation des investissements.

Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produite.

L'établissement et la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement



Cartographie des installations d'Assainissement

Le contrôle de conception et de réalisation des ouvrages des installations non collectives

neuves ou réhabilitées, diagnostic puis contrôles périodiques de bon fonctionnement, contrôle des installations lors de transaction immobilière.

La relation avec les usagers et les abonnés,

l'information et la communication auprès des usagers, la facturation et le recouvrement du prix de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que des taxes.

Eau brute : La Régie gère l'exploitation du service public d'eau brute sur tout le territoire de la Métropole. Le réseau est alimenté par l'eau de BRL.

UNE NOUVELLE TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Régie est passée à la tarification éco-solidaire.

Concrètement cette nouvelle tarification repose sur de grands principes : encourager la sobriété, assurer un minimum vital pour tous et garantir la solidarité par des dispositifs spécifiques.

La Régie distingue bien les usages domestiques et non-domestiques, ces derniers faisant l'objet d'une tarification différente. La Régie accompagne avec l'ALEC les « usages non domestiques », gourmands en eau, notamment les établissements comme les hôpitaux, collectivités, écoles, etc. L'idée est d'identifier les surconsommations et d'offrir des conseils pour économiser.

Pour les usages domestiques, depuis le 1^{er} janvier 2023 :

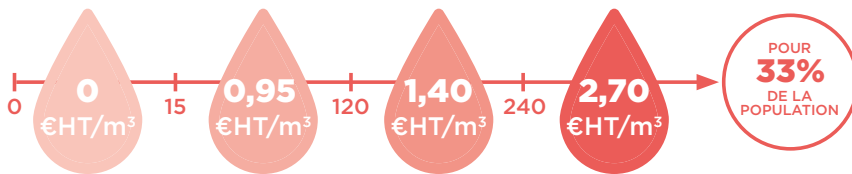
COMPTEUR INDIVIDUEL :

Le coût de l'abonnement reste le même :
18€HT/an

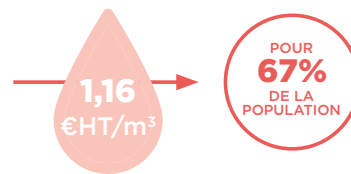
COMPTEUR COLLECTIF :

Le coût de l'abonnement reste le même et est fonction du diamètre de votre compteur
Tarif unique : 1,16 €HT le m³

COMPTEUR INDIVIDUEL TRANCHES TARIFAIRES (m³)



COMPTEUR COLLECTIF TARIF UNIQUE (m³)



Les 15 premiers mètres cubes d'eau consommés sont gratuits

Cette tarification permet de garantir l'accès à une part d'eau vitale pour les particuliers : c'est la garantie du droit universel de chacun de disposer d'eau pour ses besoins vitaux. Cela correspond à une consommation de 40 litres d'eau par jour. Au-delà, la tarification par tranche incite à la sobriété : Les usagers qui ont les plus grosses consommations voient leur contribution financière augmentée.

En 1 an les abonnés ont globalement consommé 3,8% d'eau en moins.

Dans un contexte de rareté de la ressource lié notamment aux changements climatiques, avec la nouvelle tarification la Régie encourage chacun à adopter une consommation raisonnée de l'eau potable. Cette mesure s'inscrit dans un ensemble d'actions en faveur de la baisse de consommation.

33% Eau potable

La Régie des eaux capte l'eau, la potabilise puis la distribue au robinet et en contrôle la qualité pour le compte de 14 communes représentant plus de 80% des habitants de la Métropole.

14% Agence de l'eau

L'agence redistribue les taxes collectées sous forme d'aides pour protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières, économiser l'eau, améliorer les performances des stations d'épuration, etc.

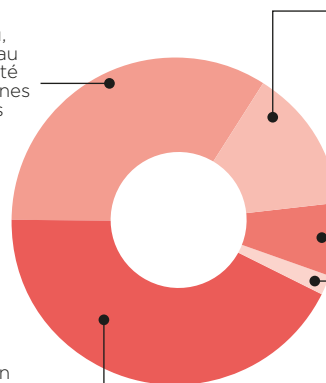
42% Assainissement

La Régie des eaux assure la collecte et le traitement des eaux usées et leur dépollution avec le retour dans le milieu naturel. Pour le compte des 31 communes de la Métropole.

7% TVA

2% Voies navigables de France

Pour l'entretien des cours d'eau.



LES GRANDS INVESTISSEMENTS

Ces investissements illustrent le respect des engagements inscrits dans les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau potable et Assainissement votés par la Métropole. Ils illustrent aussi la promesse d'une gouvernance transparente qui garantit une gestion alliant rigueur et performance et qui investit pour préparer le territoire à relever les défis face au changement climatique.

Construction de Valédeau

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants de la Métropole



18 mois de travaux
24 M€ pour la construction de l'usine de potabilisation de Valédeau
2,4 M€ pour les travaux d'interconnexion au réseau

Renforcement de l'étage 105

Afin de poursuivre l'opération de sécurisation de l'alimentation en eau potable des besoins actuels et futurs du secteur ouest de Montpellier et de la commune de Grabels.



812 mètres de canalisations posées
dont **252 mètres** de canalisations sans tranchée - DN2000 mm (microtunnelier)

3,9 M€ pour les travaux de la phase 2

Modernisation de MAERA

Afin d'améliorer la gestion des effluents et la qualité des eaux traitées et de faire de Maera une station à énergie positive



4 ans de travaux
165 M€ pour le financement de l'opération
+ 10% d'augmentation de capacité de traitement des eaux usées d'ici fin 2023

1 - UNE NOUVELLE ÉTAPE

La Métropole a fait le choix d'une gestion 100% publique de l'eau

Le changement climatique impacte de manière significative notre territoire. Les pluies sont moins fréquentes mais plus intenses ce qui conduit à limiter la recharge en eau des nappes sur le long terme. Des tensions se font sentir sur sa répartition entre les différents usages. La qualité de la ressource est également remise en question. Pour répondre à ces défis une vision d'ensemble du petit cycle de l'eau s'impose, raison pour laquelle la Métropole de Montpellier a fait le choix d'une gestion 100% publique de l'eau en confiant à sa Régie la gestion du service d'assainissement au 1^{er} janvier 2023.



Le Lez à Montpellier

UNE RESPONSABILITÉ ACCRUE

Réussir l'intégration de la compétence assainissement collectif et non collectif est à la fois une responsabilité et un gage de reconnaissance du travail accompli depuis le 1^{er} janvier 2016, date des premiers pas de la Régie des eaux sur 13 communes du territoire pour la gestion du service d'eau potable.

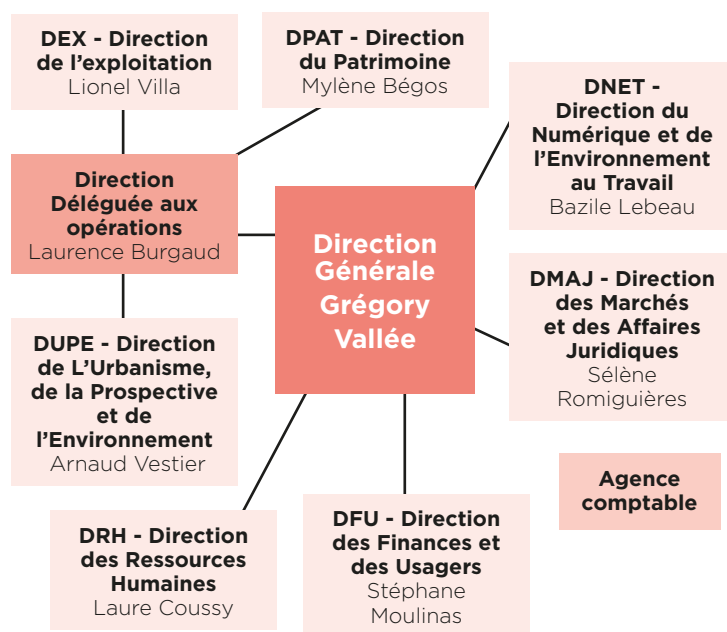
Avec ses nouvelles missions, la Régie assure le pilotage du petit cycle de l'eau, ce qui lui permet d'accompagner le développement des projets du territoire, de pérenniser la gestion du patrimoine en pilotant les mises à jour des schémas directeurs et de mettre en œuvre les politiques publiques structurantes.



La ressource en eau, notre bien commun

UNE NOUVELLE ORGANISATION DES DIRECTIONS

Avec l'intégration de la gestion de l'assainissement, une modification de l'organisation des directions a été mise en place aboutissant à la création de deux nouvelles directions. Elle est ainsi structurée en 8 directions.



Ce sont près de 80 agents qui ont rejoint les équipes de la Régie. Et dans le cadre de la nouvelle organisation, a été mis en place un parcours de formation management permettant d'une part de renforcer les compétences managériales en partageant les fondamentaux et une boîte à outils opérationnels et d'autre part de créer une culture managériale commune autour d'un socle pédagogique de valeurs et de pratiques partagées, pour harmoniser et renforcer le sentiment d'appartenance à notre nouvelle organisation.



LA CONVENTION D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Métropole a établi en concertation avec la Régie une convention d'Orientation Stratégiques d'une durée de 5 ans qui précise les relations entre la Métropole et la Régie. Elle fixe les missions de chacune des parties, organise le suivi de l'activité de la Régie, définit les enjeux et les objectifs à atteindre par le service.



Nettoyage d'un réservoir

UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE POUR L'EAU POTABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2023 la Régie des eaux a étendu son périmètre à une nouvelle commune : Murviel-lès-Montpellier.

Désormais la Régie exploite 14 communes de la Métropole, soit plus de 417 000 habitants, ce qui représente plus de 8 habitants sur 10 de la Métropole qui consomment l'eau délivrée par la Régie.

MURVIEL EN CHIFFRE

1 838 habitants

15 km de réseau

90 000 m³ de consommation annuelle

1 réservoir

DE NOUVELLES MISSIONS

• La reprise de l'assainissement

Par délibération le Conseil de Métropole a acté le choix d'une gestion en Régie du service public de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023. La Régie exerce désormais la compétence assainissement collectif et non collectif sur les 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole. Avec 128 286 abonnés c'est 495 606 habitants qui sont raccordés au réseau de traitement des eaux usées pour un volume annuel traité de 33 millions de m³.



MAERA chantier

L'assainissement est une étape essentielle de la préservation des milieux récepteurs, les investissements en cours et programmés ont pour objectif d'aider à garder le bon état des cours d'eau et du littoral, de promouvoir et développer la réutilisation des eaux usées traitées ; d'améliorer la maîtrise des nuisances et pour la station de traitement des eaux usées pivot qu'est MAERA de se fixer un objectif de sobriété énergétique en en faisant une usine à énergie positive.

• Les Schémas Directeurs Alimentation en Eau Potable/Eaux Usées

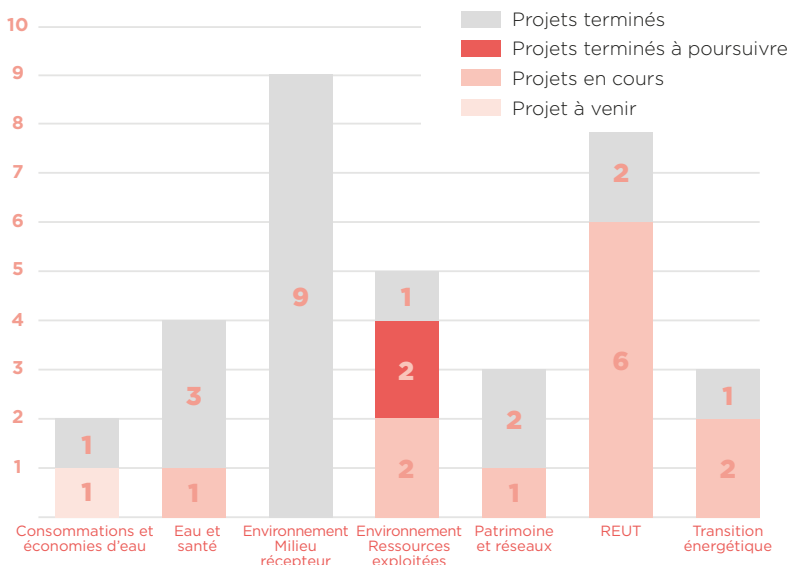
Des schémas directeurs définissent les travaux à réaliser pour permettre leur programmation et améliorer le service rendu. Concernant le SDAEP, 53% des travaux prévus étaient déjà réalisés fin 2023. Concernant le SDA un nouvel outil prospectif est en cours de réalisation. Ce nouveau SDA, à l'innovation et l'ambition affirmées, devra notamment pleinement intégrer les enjeux du changement climatique.

• La Recherche & Développement

Au sein de la nouvelle direction UPE, une chargée de projet Recherche & Développement a été recrutée pour construire la stratégie R&D pour les années 2024-2027.

15 PROJETS R&D EN COURS ET À VENIR

NOMBRE DE PROJETS PAR THÉMATIQUE



• La gestion de la Défense Extérieure contre l'Incendie

La D.E.C.I est l'ensemble des points d'eau incendie (PEI) susceptibles d'être employés par les sapeurs-pompiers pour alimenter en eau leurs engins, dans le cadre de la lutte contre les incendies afin d'en limiter la propagation et d'en assurer l'extinction.

La Régie veille au bon fonctionnement de l'ensemble des 2 422 Points d'Eau Incendie répartis sur l'ensemble des 31 communes, en vérifiant les mesures de débit et de pression de chaque poteau.



Aqueduc Saint-Clément construit par Henri Pitot

Prospective : les besoins et attentes en matière de R&D sont regroupés dans 5 axes :

- **Adapter la gestion quantitative des ressources aux changements globaux.**
- **Maîtriser la qualité de l'eau** prélevée et distribuée, anticiper les pollutions émergentes.
- **Valoriser les eaux usées**, garantir leur qualité pour le ré-usage, la santé, l'environnement.
- Innover pour **disposer d'infrastructures performantes et durables.**
- Observer les consommations en eau, **accompagner la sobriété hydrique.**

Un Conseil d'administration qui grandit

2 nouveaux élus métropolitains

et 1 nouvelle Vice-présidente

1 personnalité qualifiée de plus

1 représentant du personnel supplémentaire



Claude NEUSCHWANDER

Décédé le 28 août 2023, il avait incarné le combat des ouvriers horlogers de Lip dans les années 1970 et, des années plus tard, installé à Montpellier il s'était investi en faveur de la gestion publique

de l'eau. Il fut un membre actif de ce Conseil d'administration en initiant et animant avec son association Mare Nostrum plusieurs réunions publiques pour parler des enjeux de l'eau sur le territoire et en défendre la gestion publique. À l'heure d'écrire ce rapport nous avons une pensée pour lui.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA de la Régie des eaux est passé à 24 membres ayant tous voix délibérative.

Avec l'élargissement du périmètre et des missions de la Régie il a également été acté l'élection d'un deuxième vice-président et l'élargissement de la composition du Conseil d'Administration. Celui-ci est donc composé de vingt-quatre (24) membres avec voix délibérative :

16 élus de Montpellier Méditerranée Métropole :

- **René REVOL** (Maire de Grabels) - Président
- **Isabelle TOUZARD** (Maire de Murviel-lès-Montpellier) Vice-Présidente
- Florence BRAU (Maire de Prades le Lez)
- Renaud CALVAT (Maire de Jacou)
- Stéphane CHAMPAY (Maire de Le Crès)
- Michaël DELAFOSSE (Maire de Montpellier, Président de M3M)
- Manu REYNAUD (Montpellier)
- Brigitte DEVOISSELLE (Maire de Montferrier-sur-Lez)
- Laurent JAOUÏ (Maire de Saint-Brès)
- Guy LAURET (Maire de Vendargues)
- Eliane LLORET (Maire de Sussargues)
- Bernard MODOT (Lattes)
- Véronique NEGRET (Maire de Villeneuve-lès-Maguelone)
- Éric PENSO (Maire de Clapiers)
- Jean-Pierre RICO (Maire de Pérols)
- Jean-Luc SAVY (Maire de Juvignac)

4 représentants d'associations

- Simone BASCOUL (CLCV)
- Jean-Michel HELARY (Lez Environnement)
- Thierry USO (Eau secours 34)
- Jean-Jacques MAYNARD (Mosson Coulée Verte)

2 personnalités qualifiées

- **Thierry RUF** – Vice-Président
- Marielle MONTGINOUL (IRSTEA)

2 représentants du personnel

- Jérémy CALMEL
- Arnaud PASTOR

LES CHIFFRES CLÉS

6 réunions
du Conseil d'Administration

113 délibérations

C'est au Conseil d'Administration que les sujets stratégiques liés à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement : de la préservation de la ressource, la transition écologique, l'accès pour tous, la tarification éco-solaire sont délibérés.



« Impliquer les représentants des citoyens pour préparer le territoire et faire face aux changements climatiques ».

René Revol

4 Réunions de la Commission d'Appels d'Offres les 01/02, 13/06, 05/09 et 27/11/2023.

En 2023

74 marchés

ont été notifiés dont :

17 marchés de travaux

33 marchés de fournitures et services

24 marchés de prestations intellectuelles et TIC

Parmi les principaux marchés :

- La relance des accords-cadres sur les travaux courants d'exploitation et d'investissement sur les réseaux d'eau potable, d'eau brute et d'assainissement;
- Un marché de renouvellement de réseaux d'eaux usées et d'eau potable à Prades-le-Lez pour un peu plus de 1.1 M € HT;
- Un marché de renouvellement et renforcement du réseau d'Eaux Usées et du réseau d'Alimentation en Eau Potable à Vendargues pour un peu plus de 1.1 M € HT;
- Un marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'études d'assainissement dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement (SDA) 2023-2025 pour 195 k€ HT;
- Le marché de construction d'un ouvrage de stockage d'eau potable à Prades-le-Lez pour 1.5 M€ HT
- Le marché de Services d'assurances (dommages aux biens, responsabilités, véhicules à moteurs, risques annexes).



NOUVEAUX TALENTS ET NOUVEAUX ESPACES

De nouveaux locaux

La Régie a vu ses effectifs doubler en 2023. L'installation de différentes directions, dont l'accueil usagers, dans nos nouveaux locaux situés dans le quartier Antigone à Montpellier a nécessité la mise en œuvre d'une logistique importante.

Les équipes de la DNET se sont mobilisées pour gérer l'installation

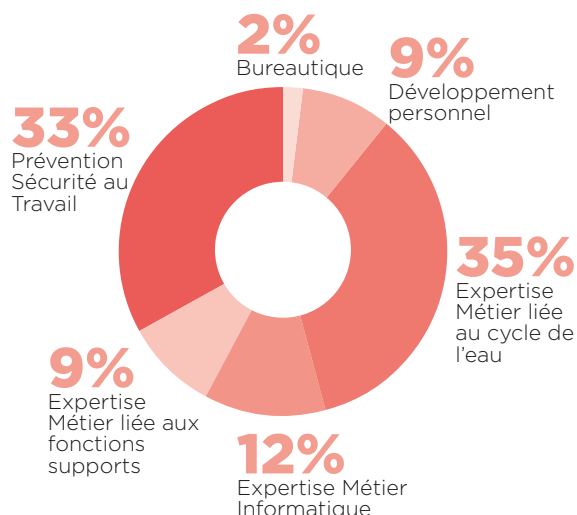
de l'ensemble des collaborateurs dans un environnement de travail (numérique, bureaux, mobilier, fournitures, véhicules de service,...) finalisé et fiabilisé dès les premières semaines de janvier 2023 et ouvrir au public le nouvel accueil usagers au mois de septembre.

Dans le cadre des engagements RSE en faveur du développement durable et de la transition énergétique, la Régie a également mis en place plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques au siège de la Régie.

Développement des compétences

La formation et la qualification du personnel jouent un rôle essentiel; la mise en place de mesures préventives réduit les risques d'accidents au travail et permet de garantir la sécurité et l'efficacité des interventions. Au-delà des formations relevant de la prévention et de la sécurité, la Régie a mis en place un plan de développement des compétences piloté par la DRH. En 2023, 698 actions de formations ont été réalisées principalement sur les expertises liées au cycle de l'eau (535%) et de la bureautique (12%).

La Régie a vu ses effectifs doubler en 2023



2 - RENFORCER NOTRE RELATION DE PROXIMITÉ

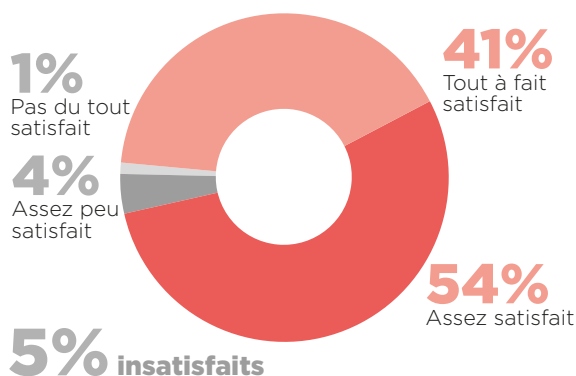


95% des abonnés satisfaits (+1 pt)

La Régie assure une gestion transparente et ouverte du service de l'eau, orientée vers les usagers et dont la finalité est de garantir un service de qualité. Améliorer le service rendu aux usagers passe entre autres par la mise en place d'indicateurs et de dispositifs de diagnostics.

SATISFACTION DES ABONNÉS

Une satisfaction globale qui était déjà à un niveau très élevé en 2022 (94%, soit +8pts par rapport à 2021) et qui progresse d'un point supplémentaire sur cette année 2023.



Comparatif	2022	2021
Satisfaits	94%	86%
Insatisfaits	3%	9%
NSP	3%	5%



- La continuité de l'alimentation en eau : **97% satisfaits**
- La manière dont la Régie des eaux répond (à vos) attentes : **92% satisfaits**
- La clarté et l'exhaustivité de la facture : **86% satisfaits**
- La qualité de l'eau distribuée : **79% satisfaits**
- Les informations qui (vous) sont envoyées par la Régie des eaux par courrier ou e-mail : **76 % satisfaits**
- Le niveau de prix qui (vous) est facturé : **74% satisfaits**

LE SERVICE USAGERS

Installé dans de nouveaux locaux depuis septembre 2023, le service Usagers gère la relation avec les usagers de l'eau et répond aux questions concernant la facturation (en lien avec l'Agence comptable), l'ouverture/fermeture d'un compteur, le suivi des contrats, une fuite d'eau et les réclamations.

Le service est composé d'une dizaine de personnes qui ont notamment la charge de l'accueil du public au 1030 av Jean-Mermoz à Montpellier pour renforcer notre relation de proximité avec les abonnés.

Les abonnés

Fin 2023, la Régie des eaux gérait en eau potable 85 102 abonnés, soit une augmentation de 1,86% par rapport à l'année précédente, chiffre en progression, dû à l'augmentation de la population et pour cette année à l'intégration de la commune de Murviel-lès-Montpellier.

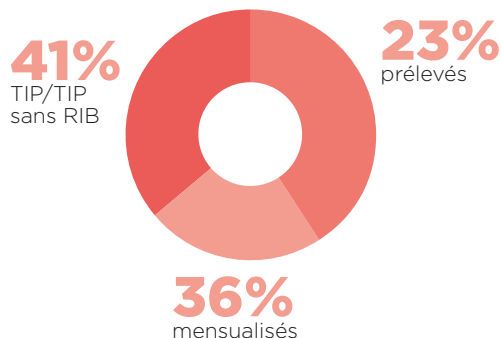
Nombre d'abonnés Communes	2022	2023	Évolution 2022-2023
Grabels	2 698	2 739	1,52%
Jacou	2 575	2 582	0,27%
Juvignac	4 056	4 098	1,04%
Lattes	5 843	5 899	0,96%
Le Crès	3 811	3 837	0,68%
Montferrier-sur-Lez	1 897	1 903	0,32%
Montpellier	46 162	46 444	0,61%
Murviel-lès-Montpellier		919	0
Pérols	4 242	4 249	0,16%
Prades-le-Lez	2 379	2 444	2,73%
Saint-Brès	1 702	1 750	2,82%
Sussargues	1 214	1 245	2,55%
Vendargues	2 983	3 002	0,64%
Villeneuve-lès-Maguelone	3 984	3 991	0,17%
TOTAL	83 546	85 102	1,86%



1,86%
d'abonnés en plus



MODE DE RÉGLEMENT DES FACTURES D'EAU



RENFORCER LA QUALITÉ DE NOTRE ACCUEIL

La Régie des eaux s'attache à répondre au mieux aux attentes et aux besoins des usagers.

2 653 personnes sont passées à l'accueil usagers en 2023, preuve de l'utilité d'un accueil qui garantit l'accessibilité et le maintien du lien social. Dans le même temps, les équipes ont constaté une augmentation globale des courriels, en hausse de 21% par rapport à l'année précédente alors que les courriers postaux, eux, sont en baisse.



2653 personnes sont passées à l'agence en 2023



2153 courriers postaux reçus



12 685 mails reçus
Hausse 21% par rapport à l'année dernière

La facturation

Deux fois par an une facture est établie et envoyée à chaque abonné. Parmi les missions effectuées ce service gère les anomalies, instruit les demandes de dégrèvements, accompagne les usagers en lien avec l'agence comptable en proposant des solutions pour faciliter le règlement des sommes dues notamment **en proposant la mensualisation de facture d'eau** qui permet de répartir les versements sur l'ensemble de l'année et non 2 fois par an à la réception de la facture. En 2023, **36% des abonnés sont mensualisés.**

Dégrèvements. Un abonné peut se retrouver avec une surconsommation d'eau, et donc des factures d'eau plus importantes, sans avoir changé ses habitudes de consommation. La loi Warsmann permet d'accorder un dégrèvement sous certaines conditions. En 2023 le nombre de demandes de dégrèvements traités était de 545 dans le cadre du dispositif Warsmann et 385 hors dispositif.

1412 avoirs ont également été traités en 2023. Il s'agit principalement de corrections d'estimation, erreur de relevé ou de facturation, inversion ou résiliation rétroactive en cas de changement d'abonnés, sinistre...



L'équipe à l'Antigone



LE CENTRE D'APPEL

En 2023 on constate une baisse de 18% des appels avec un total de 42 486 appels reçus, avec un taux d'anomalie de 3,14% en moyenne sur l'année contre 4,95% en 2022.

La gestion rigoureuse du parc de compteurs

Le service de la relève - constitué également d'une dizaine d'agents - assure le suivi des consommations. Les compteurs sont des éléments essentiels au bon fonctionnement de la Régie, ils permettent de mesurer la consommation de chaque abonné. Ainsi lorsqu'ils constatent une consommation inhabituelle un courrier est adressé dans les plus brefs délais à l'utilisateur.

Les compteurs font l'objet d'un programme de renouvellement ainsi que d'un contrôle périodique de leur bon fonctionnement. L'âge moyen des compteurs est évalué en 2023 à 7,9 ans. Sur un total de 88 812, en 2023 le taux de compteurs vus est de 90,25% et la Régie a renouvelé 5 027 compteurs cette année soit 5,66%.

« Je suis contente de l'alerte en cas de fuite car j'ai eu une intervention rapidement. »

La télérelève

Aujourd'hui, il y a environ 6 500 compteurs équipés en télérelève et principalement des compteurs d'abonnés non domestique (communaux, collectivités et grands consommateurs).

Ces compteurs déployés depuis plus de 2 ans, nous ont permis de tester et de sélectionner le matériel adéquat.

Avec plus de 95% de communication fonctionnelle actuellement, nous allons démarrer le déploiement sur le territoire de la Métropole, plus de 80 000 compteurs durant les trois prochaines années.

SENSIBILISER ET IMPLIQUER

La Régie des eaux mène des actions de promotion des écogestes et informe des enjeux autour de la préservation de la ressource (quantité et qualité).

Accompagner les usagers ; faire évoluer les comportements de tous ; rassurer sur la qualité de l'eau distribuée, autant d'actions en faveur d'un meilleur usage de cette ressource vitale.



Campagne lancée par le Centre d'information sur l'Eau pour rappeler l'importance de préserver la ressource, diffusée par la Régie.

Le territoire Métropolitain et la Régie ne sont pas épargnés par le contexte général de changement climatique et de sécheresse qui touche le pourtour méditerranéen. Et si la Régie est parvenue à faire baisser la consommation à la suite de la mise en œuvre de la tarification éco-solaire (-3,8%), la ressource en eau, sa qualité qui doit être protégée des pollutions comme sa quantité, demeurent un enjeu majeur pour la population : 71% de Français craignent une pénurie d'eau dans les prochaines années, selon l'édition 2023 du baromètre « Les Français et l'eau » - source Centre d'Information sur l'Eau (CiEau).

La Régie sur les réseaux sociaux

Chaque journée mondiale représente une opportunité d'informer le grand public sur des thématiques liées à des enjeux de la préservation de l'eau ou de la lutte contre les pollutions. En communiquant à ces dates notamment sur les réseaux sociaux, le service capte l'attention d'un public plus jeune.



Campagne diffusée de juin à septembre pour sensibiliser les usagers comme les touristes présents.

L'eau, même en vacances, ça ne se gaspille pas !



1000
sabliers
de douches
offerts en 2023



4 animations
pédagogiques



L'Antigone des associations

Présence de la Régie à l'Antigone des associations

Depuis maintenant 8 ans la Régie participe à l'Antigone des associations à Montpellier. Elle y sensibilise les usagers aux écogestes, propose des quiz pour tester vos connaissances sur l'eau. En 2023, des sabliers de douches ont été distribués pour faire évoluer nos habitudes de consommation d'eau, en contribuant à promouvoir l'eau du robinet.

Participation au festival Agropol'EAT

Pour la seconde année, la Régie des eaux a mis à disposition un bar à eau et tenu un stand d'information et de sensibilisation à l'eau lors de ce festival qui se déroule tous les ans début juillet dans le quartier Agropolis au bord du Lez. Cette année parmi les débats et tables-ronde a eu lieu une discussion sur les économies et la revalorisation des eaux usées (Re-ut).

Co-réalisation de la fresque du Lez

À l'initiative du collectif BIPOLAR et en partenariat avec le service GEMAPI de la Métropole, un projet fait de partages d'expériences a été réalisé pour changer de perspective et mieux appréhender le fleuve Lez. La Régie des eaux a accompagné les volontaires lors de visites de la Source du Lez et de son usine de captage.

Participation Waterday en octobre 2023

La Métropole de Montpellier a organisé en octobre 2023, en partenariat avec le Centre UNESCO de l'eau, la 1ère édition de la biennale Euro-Africa Montpellier Water Days. La Régie des eaux, représentée par le président, le directeur et la directrice adjointe, a échangé avec les acteurs du domaine de l'eau sur le bassin méditerranéen et le continent africain, particulièrement concernés par ces problématiques et ces enjeux.



Animations pédagogiques autour de la thématique de l'eau et de l'assainissement

Le service Pédagogie et Communication externe participe des animations autour des thématiques eaux à la demande de maisons pour tous ou d'autres structures. La Régie fournit des jeux et quiz pédagogiques.

Visites pédagogiques

La Régie a mis en œuvre un parcours de visite à destination des étudiants des formations des métiers de l'eau et de l'environnement notamment. Autant d'occasions de faire mieux comprendre le fonctionnement de nos installations, mais aussi les enjeux économiques et environnementaux liés à l'alimentation en eau potable.

23 AVIAS
9 ARAGO
1 visite de chantier VALÉDEAU
4 MAERA
10 autres STEP
TOTAL 47 VISITES

Faciliter la connaissance et la compréhension de l'ensemble des sujets sur l'eau



Visite à l'usine de captage Jacques Avias à la Source du Lez



Visite à l'usine François ARAGO

3 - LES RESSOURCES EN EAU DU TERRITOIRE



Source du Lez, vasque

LES CAPTAGES LOCAUX

Grabels	Forage du Château	81 000 m ³
	Forage du Pradas	104 000 m ³
Saint-Brès	Forage de l'Olivette	192 000 m ³
	Forage du Stade	21 000 m ³
Villeneuve les Maguelone	Forages du Flès 1 et 2	104 000 m ³
Les Matelles	Captage de la Source du Lez	34,6 M m³
Total		35,1 M m³

La Source du Lez

La Source du Lez est la ressource principale du territoire puisqu'elle assure l'alimentation en eau potable de 92% de la population sur les 14 communes gérées par la Régie.

La Source du Lez représente 98,6% du volume des eaux souterraines prélevées et les autres forages locaux 1,4%. De plus l'un deux, le forage du Stade à Saint-Brès est à l'arrêt depuis fin avril 2023 suite à la mise en service de l'interconnexion d'appoint et de secours avec le SMGC. Le volume annuel des captages locaux exploités en 2023 a été d'environ 500 000 m³.

28 jours de
débordement naturel
(contre 66 en 2022)

5,8 M m³
de volume restitué au Lez



Usine Valédeau



Réservoir Montmaur

Le volume annuel total prélevé à la Source du Lez a représenté un volume de 34,6 millions de m³, dont 5,8 millions ont été restitués au Lez au niveau de la Source.

Dans la continuité de 2022, l'année 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes. Et notre territoire n'a pas été épargné avec une baisse du volume des précipitations. Les niveaux piézométriques ont été inférieurs à ceux de 2022 excepté en juin-juillet et en octobre :

- Le nombre de jours de débordement naturel (28 en 2023) est très faible par rapport à 2022 (66 jours de débordement naturel).
- Le volume restitué au Lez (5,8M m³) est le plus important jamais réalisé.

Avec 35 093 198 m³ de volumes prélevés en 2023, y compris la restitution au Lez, contre 34 277 982 m³ prélevés en 2022, l'année est marquée par une augmentation des volumes captés, liée pour partie à l'augmentation des volumes restitués au Lez.



LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX 2023

Les restrictions d'usages sont de la responsabilité de la Préfecture par le biais d'arrêtés limitant certains usages avec l'objectif de diminuer les pressions sur les ressources permettant l'alimentation en eau potable. En 2023 sur le bassin du Lez Mosson nous sommes passés successivement en Vigilance ; Alerte puis Alerte renforcée.

La Régie a mis en place à partir de son site Internet des informations utiles avec les liens vers le site de la Préfecture de l'Hérault.

LES VOLUMES ACHETÉS

La Régie importe de l'eau potable pour alimenter plusieurs communes pour un volume total de 3,125 M m³ :

Pour la Commune de Sussargues, la Régie a signé une convention avec le Syndicat Mixte Garrigue Campagne afin d'alimenter la commune avec l'eau superficielle du Rhône ou l'eau souterraine du captage de Fontbonne.

Pour les communes de Lattes et Pérols, l'achat d'eau (eau du bas-Rhône) s'effectue via une convention avec le Pays de l'Or Agglomération qui gère l'usine de Vauguières.

Pour le réseau du Crès, une partie de l'eau distribuée est fournie par convention par une station de traitement de BRL

Pour la commune de Murviel-lès-Montpellier, l'eau est gérée depuis 2023 par la Régie des eaux, la commune n'ayant pas de ressource, l'eau est acheminée depuis la Station de production André FILLLOL gérée par le Syndicat du Bas Languedoc.

Pour la commune de Saint-Brès, la sécurisation de son alimentation en eau est achetée au SMGC suite à la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau pour satisfaire aux besoins de la commune.

Le volume restitué au Lez est le plus important jamais réalisé

Communes	2022	2023
BRL - Le Crès	434 996 m ³	429 999 m ³
SBL- Murviel-lès-Montpellier		152 858 m ³
POA - Lattes	1 335 617 m ³	1 297 166 m ³
POA - Pérols	850 812 m ³	986 203 m ³
SMGC - Saint Brès		49 501 m ³
SMGC - Sussargues	211 283 m ³	210 133 m ³
Total	2 832 708 m³	3 125 860 m³

De plus, pour compléter le système Lez en période d'étiage, la Régie achète de l'eau brute de BRL qu'elle traite à l'usine Arago. Ces achats d'eau brute sont variables. Ainsi par rapport à l'année 2022 (485 490 m³), les volumes achetés sont en hausse en raison de la sécheresse qui a nécessité un apport plus important d'eau brute de BRL sur l'usine Arago.

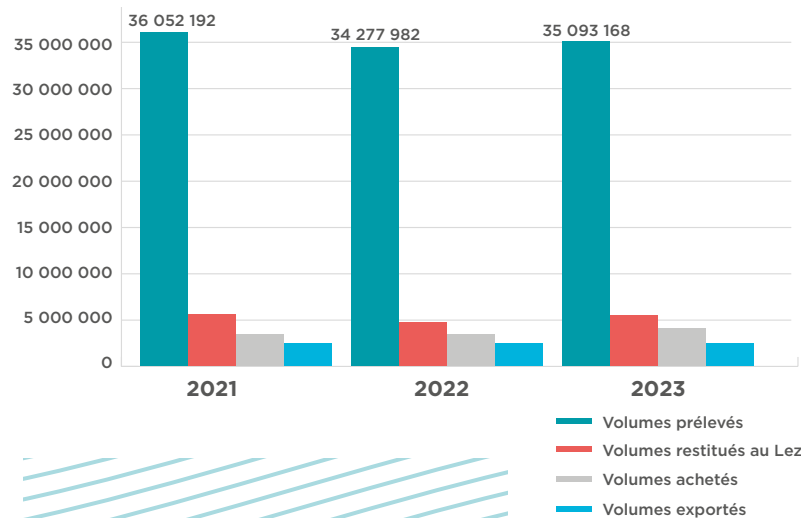
BRL Usine Arago - Montpellier

En 2023 : 779 940 m³

LES VOLUMES EXPORTÉS

La Régie a exporté 2 287 199 m³ d'eau en 2023. Ces volumes sont quasi stables et proviennent essentiellement des ventes d'eau (potabilisée à l'usine ARAGO) pour alimenter une partie des communes de la CC du Grand Pic Saint-Loup.

En m³ par an



LES CHIFFRES CLÉS

29,8 M m³ d'eau mis en distribution

3,9 M m³ d'eau potable achetés

2,3 M m³ d'eau potable exportés



Château d'eau Croix d'Argent

L'usine de traitement François Arago

30 073 118 m³
de volumes traités

La Régie ne dispose en 2023 que d'une seule unité de traitement nommée usine François ARAGO d'une capacité de 2 000 l/s et 158 000m³/j. Cette usine traite essentiellement l'eau en provenance de la Source du Lez, mais elle peut également, en cas de baisse du niveau du Lez en période d'étiage ou de travaux, traiter sur une file dédiée l'eau du Bas-Rhône acheminée via le canal Philippe Lamour.

Pour sécuriser le réseau de distribution d'eau sur le territoire, la Régie a investi 24 M € dans la construction d'une seconde usine de potabilisation, dont les travaux ont été réalisés en 2023 pour une mise en service dès 2024.

MODE DE FONCTIONNEMENT

306 jours en filtration simple
avec l'eau du Lez

1 jour en station complète
(avec décanteur) avec l'eau du Lez

58 jours en mode mixte eau du LEZ
et BRL (avec décanteur pour l'eau de BRL)

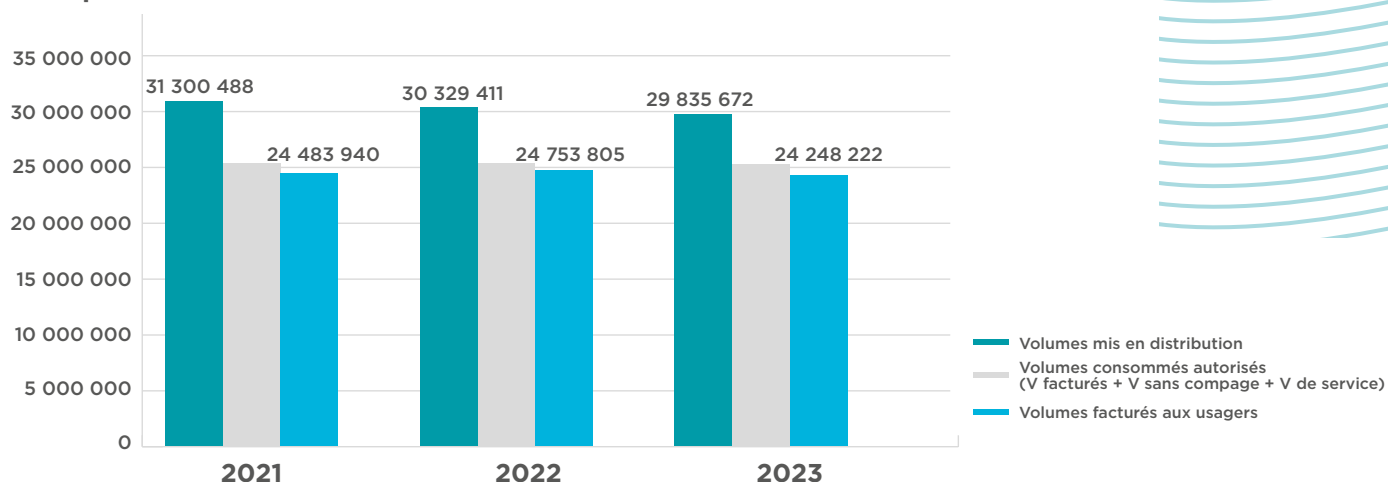
dont **19 jours hors période d'étiage** - en raison de travaux



Station François Arago - Nettoyage des filtres à sable

EN 2023, LES VOLUMES EN M³ SE RÉPARTISSENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

En m³ par an



LA SOURCE DU LEZ SCRUTÉE À LA LOUPE

La Source du Lez et son aquifère sont suivis de près par les scientifiques du laboratoire Hydrosociences Montpellier qui porte depuis 2006 un observatoire dédié au karst. Il comprend des sondes et des analyses physico-chimiques régulières réalisées par le laboratoire, auxquelles s'ajoutent les mesures réalisées par la Régie.

De nouvelles plongées auront lieu en 2024 pour poursuivre la cartographie au-delà de la zone connue où sont immergées les pompes.

Observatoire du karst

- Analyse de la composition de l'eau 2 fois par mois et jusqu'à plusieurs fois par jour en crue
- Sondes avec enregistrement en continu (hauteur d'eau, conductivité, température, etc.)

Ces données sont le support d'études visant notamment à créer de nouveaux outils d'alerte précoce à la fois sur la qualité et la quantité d'eau. Une convention de partenariat sur l'échange des données et des connaissances acquises avec le soutien de 3M s'est terminée en 2023 par l'édition d'un rapport de synthèse sur les dernières avancées scientifiques. Ce partenariat va se poursuivre en 2024 avec la signature d'une nouvelle convention Régie/Hydrosociences pour une durée de 4 ans.

Exploration subaquatique et modélisation

Une cartographie en 3D du conduit naturel de la source a été réalisée par une équipe de plongeurs dans le cadre d'un projet porté par le LIRMM¹. Cela a permis de modéliser plus précisément l'écoulement de l'eau, habituellement simulé à partir d'une forme simplifiée du conduit. Le transport d'éventuels polluants a également été simulé à l'aide d'un colorant inoffensif, puis modélisé. Les résultats ont été présentés à la journée de l'ASTEE en septembre 2023 et un article est à paraître en 2024 dans la revue *journal of hydrology*.

¹ Laboratoire Informatique Robotique et Microélectronique de Montpellier



Plongée à la Source du Lez

4 - LES ENJEUX DE LA QUALITÉ DE L'EAU



L'eau distribuée à la population est le produit alimentaire le plus contrôlé dans notre pays.

Fournir une eau de bonne qualité est un enjeu de santé publique et une préoccupation importante de la Régie des eaux. Au-delà des contrôles réglementaires réalisés par l'ARS, la Régie a mis en œuvre des process d'auto-contrôle sanitaire pour s'assurer de la qualité réglementaire de l'eau distribuée. Cette surveillance permet de suivre la qualité tout au long du parcours de l'eau, des captages jusqu'au robinet des usagers.

Nombre de prélèvements effectués en 2023

1481 contrôles

ont été réalisés sur le réseau en 2023

709 Prélèvements microbiologiques

dont seulement 2 analyses non conformes

99,7% de taux de conformité microbiologiques

772 Prélèvements physico-chimiques

dont seulement 1 analyse non conforme

99,9% de taux de conformité physico-chimique

Les résultats sur 2023 montrent une qualité d'eau très satisfaisante sur tout le périmètre de la Régie.

LES CHIFFRES CLÉS

1 481

prélèvements réalisés

99,7 %

de taux de conformité

Suivi et protection des captages

La Régie fait un suivi qualité, réalisé depuis 2017 en recherchant via des prélèvements les pesticides dans l'eau brute sur le captage prioritaire du Flès, dont les résultats sont encourageants car inférieurs à la limite réglementaire.

La Régie apporte son concours aux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) dont l'objectif est d'accompagner la transition agroécologique pour limiter les pollutions de l'eau.

Transparence et anticipation

Les usagers sont d'autant plus préoccupés par la qualité de l'eau consommée que les alertes à la pollution de l'eau potable et en bouteilles se sont multipliées. La réglementation ayant évolué -ce qui est une bonne nouvelle- on recherche maintenant des polluants jusqu'à présent ignorés des plans de surveillance comme les produits de dégradation (dits « métabolites ») de pesticides et des substances per ou poly-fluorées (dit PFAS) dans les analyses pour garantir la sécurité alimentaire. Ces substances appelées « polluants éternels » sont utilisées dans la fabrication de nombreux produits de la vie courante depuis les années 1950. On en trouve dans l'eau mais également dans l'air, dans les sols et la chaîne alimentaire.



Reportage sur la qualité de l'eau - Arago

Qualité de l'eau : analyses concernant les PFAS



La Régie a anticipé l'obligation légale en faisant réaliser par un laboratoire indépendant des analyses spécifiques sur la qualité de l'eau brute concernant les PFAS. Ces analyses ont été réalisées courant 2023 avant l'obligation légale.

L'eau captée dans le Lez ne contient quasiment pas de PFAS.

Les analyses montrent d'infimes traces de PFAS quasi indétectables, ce qui nous confirme la bonne qualité de l'eau issue de la source souterraine du Lez et nous permet d'affirmer que l'éloignement de tout site industriel dans le champ captant de la Source du Lez nous protège pour le moment de ces polluants éternels.

Pour l'eau brute du bas-Rhône le taux de PFAS trouvé est 5 fois inférieur aux normes fixées par la loi.

Les analyses effectuées sur l'eau brute du bas Rhône ces derniers mois relèvent des taux 5 fois inférieurs à la norme de 0,1 µg/L fixée par la loi.

La Régie s'engage avec France Eau Publique



La Régie des eaux est membre de France Eau Publique qui se mobilise pour **défendre l'équité sociale et hydrique et ses principes de « l'eau paie l'eau » et « pollueur payeur »**. Ces principes sont essentiels à réaffirmer afin que

le poids financier, lié aux coûts non-négligeables de restauration de la qualité de l'eau, ne soit pas répercuté sur la facture d'eau des usagers. En effet si les Régies, ou autres opérateurs d'eau ont la responsabilité de distribuer une eau de qualité, qu'en est-il par exemple de la responsabilité des industriels à l'origine des rejets massifs des PFAS pendant des décennies ?

La Régie a anticipé l'obligation légale en faisant réaliser par un laboratoire des analyses spécifiques

L'eau en bouteille n'est pas la solution : d'une part parce qu'on y retrouve aussi des traces de résidus de pesticides et des microplastiques, et d'autre part parce que c'est une aberration écologique qui contribue à la pollution plastique des cours d'eau et des océans.



L'eau en bouteille est **de 10 à 100 fois plus chère que l'eau du robinet**

L'eau en bouteille contient **de 10 à 100 fois plus de particules de plastique**



Campagne réseaux sociaux Régie en faveur des gourdes



LES DONNÉES DES RÉSULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET SONT PUBLIQUES :

Une fois par an, les abonnés reçoivent au dos de leur facture la note d'information sur la qualité de l'eau rédigée par l'ARS. Cette synthèse reprend les éléments issus du contrôle de l'eau (microbiologie, nitrates, pesticides, etc.).

Vous pouvez à tout moment consulter cette fiche sur le site internet de votre commune.

Pour plus d'information : <https://regiedeseaux.montpellier3m.fr/>

5 - LE RÉSEAU ET LES OUVRAGES, NOTRE QUOTIDIEN



ENTREtenir NOTRE PATRIMOINE

La Régie investit chaque année dans l'entretien et le renouvellement des équipements, des réseaux et des ouvrages. Depuis 2023, en plus du patrimoine d'eau potable, la Régie assure l'entretien des ouvrages et du réseau d'assainissement. Les missions d'entretien, de contrôle et de renouvellement sont réparties entre :

- la **Direction de l'exploitation** qui veille au quotidien à l'acheminement d'une eau potable de qualité jusqu'au robinet et qui contrôle les ouvrages et les réseaux d'eaux usées jusqu'au retour au milieu naturel des eaux épurées ;
- la **Direction du Patrimoine** qui a la responsabilité des travaux programmables.

RENDEMENT DU RÉSEAU :

85,82%

411 fuites réparées dont :

- **294** réparations sur branchements
- **113** réparations sur canalisations

419 branchements renouvelés ou installés

7,8 km de réseaux renouvelés ou créés

LE RENDEMENT DU RÉSEAU EAU POTABLE

Calculer le rendement d'un réseau, c'est chercher à connaître le rapport entre le volume consommé et le volume produit. Il s'exprime en pourcentage. Le rendement met en évidence le volume perdu essentiellement suite à des casses de conduites, des fuites et des vols d'eau.

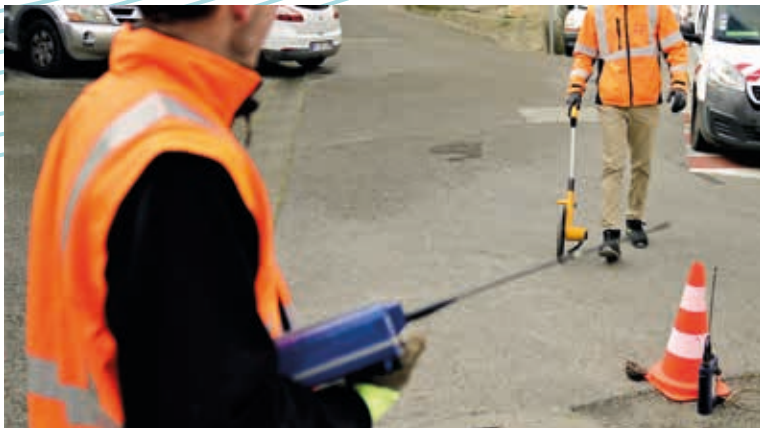
Depuis 2 ans, l'objectif de 85 % est atteint avec un rendement pour 2023 de 85,82 %.

Taux moyen du renouvellement du réseau Eau Potable

En 2023, 7,8 km de réseaux ont été renouvelés soit un taux de 0,57 % en 2023, équivalent à celui de 2021, légèrement inférieur à 2022.

	Taux annuel de renouvellement
2021	0,56%
2022	0,62%
2023	0,57%





Recherche de fuite



Réparation du DN 1400, Saint-Clément-de-Rivière

La recherche de fuites

La recherche de fuite consiste à détecter les fuites notamment avec des appareils acoustiques qui analysent les ondes sonores émises par l'eau qui s'échappe des canalisations. La recherche de fuite préventive est effectuée sur l'ensemble du périmètre de la Régie. Elle est principalement orientée en fonction des données des compteurs de sectorisation disponibles et des évolutions mensuelles des volumes mis en distribution. Cela permet de mieux cibler les secteurs fuyards. Ainsi en 2023, **805 708 mètres linéaires (ml) de réseau ont été inspectés.**

La moitié des réparations de fuites a été logiquement réalisée sur la ville de Montpellier (50%). Les fuites identifiées ont plus souvent concerné les branchements (68%) que les canalisations (32%). Créée au début de l'année 2016, la Régie privilégie (sauf cas techniquement difficiles) le renouvellement systématique des branchements faisant l'objet d'une fuite plutôt que la simple réparation. En parallèle, la Régie poursuit son programme de renouvellements de branchements « en masse » pour anticiper ces incidents mais également pour tenir compte des programmes de voirie territoriaux. Ainsi, en 2023, 212 branchements (151 à Lattes et 61 à Vendargues) ont été renouvelés pour un montant total de 503 800 € H.T.

Parmi les réparations suivies par le service réseaux :

- **Réparation du DN 1400 à Saint-Clément-de-Rivière**

Suite à une casse de la conduite d'eau potable à hauteur de St-Clément-de-Rivière, une réparation a été effectuée en urgence.

- **Remplacement de 4 ventouses sur le DN 1400**

Dans le cadre de l'entretien du réseau une réparation a été effectuée en urgence.

LES CHANTIERS SUR LE RÉSEAU EAU POTABLE

Les travaux sur les réseaux répondent aux besoins de rénovation, de renouvellement ou de renforcements des canalisations afin de maintenir un patrimoine en bon état. La programmation des travaux se fait notamment à partir de l'analyse de la cartographie des fuites. Pour 2023, le montant des travaux réalisés sur les réseaux s'élève à 4 M€ HT et les principales opérations menées ont été les suivantes :

RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX

COMMUNES	LINÉAIRE RENOUVELÉ (en mètre)	NOM DES RUES CONCERNÉES
Grabels	42	Pont des écoles Berges du Rieumassel
Jacou	387	Rue de la Lavande Rue du Romarin
Le Crès	130	Arènes
Montpellier	1 043	Rue de Lavérune Rue de la Figairasse Rue des Coquelicots Rue Paladilhe
	5 100	Travaux dans le cadre de la ligne 5 du tram
Prades-le-Lez	550	Rue du Mas d'Aussel
Sussargues	356	Grand rue Louis Bouis
Vendargues	200	Avenue des Romarins Rue des Balances Rue des Bergeries Avenue de la Gare
TOTAL	7,8 km	

Schéma Directeur

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable 2014/2030 est aujourd'hui réalisé à plus de 53%.



DN1400 - Opération réalisée par SPIE-Batignoles

Travaux ligne 5 du tram

Dans le cadre des **travaux de la ligne 5 du tramway, 5,1 km de réseaux d'eau potable ont été renouvelés** à Montpellier. La quasi-totalité des travaux du secteur Nord a été réalisée entre 2023 et 2024 pour un investissement de 7 500 k € HT. Le secteur ouest (Clemenceau) a débuté dès 2023.

On notera 3 chantiers remarquables qui ont permis de déplacer mais aussi de renouveler une partie des 2 plus importants feeders de l'alimentation en eau de Montpellier.

- Le DN1400 au niveau Arthur Young.
- Le DN1400 au niveau d'Agropolis.
- Le DN1000 qui alimente les communes de Montferrier, Prades-le-Lez et la CCGPSL en eau potable depuis la station Arago.

L'opération de dévoiement du DN1400 a été réalisée en 14 heures (temps maximum possible pour maintenir la distribution d'eau aux usagers) et a permis de dévier la canalisation principale alimentant le réseau de distribution de l'eau potable hors de l'emprise des travaux de la ligne 5 du tramway sur 300 mètres linéaires avant la remise en eau.

L'étage 105 phase 2 : le microtunnelier

L'opération dite de l'étage 105 qui permet de répondre aux besoins de l'urbanisation future du secteur ouest de Montpellier, de renouveler et réhabiliter les équipements structurants le nécessitant : station, réservoirs, canalisations. Les travaux de la 2^{ème} phase, réalisés en 2023 ont permis la pose de :

- 472 ml de réseau DN500 en fonte avenue du Pic Saint-Loup.
- Le franchissement des avenues Doyen de Turchini et Vincent Auriol en technique sans tranchée (microtunnelier) pour la pose d'une canalisation DN2000 mm sur 252 ml.
- Rue du Clos Saint-Georges, travaux en tranchée sur 88 ml (option retenue DN800 mm).

Ces travaux ont été réalisés par les entreprises GIESPER, SOGEA et BESSAC pour un montant de 3 900 000 € H.T.



Le renouvellement d'un Feeder d'eau potable (canalisation porteuse de gros diamètre) est toujours un chantier d'envergure.



Travaux sur l'émissaire



Réservoir Prades-le-Lez

Les chantiers sur les équipements

Construction du réservoir de Prades

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, la Régie porte le projet de construction d'un nouveau réservoir à Prades-le-Lez. L'objectif, grâce à ce nouveau réservoir d'une capacité de 2 000 m³, est d'atteindre une autonomie de 24h en jour de pointe à l'horizon 2040 avec une capacité de stockage totale sur la commune portée à 2 800 m³. Le montant estimatif des travaux de construction de ce nouveau réservoir, d'une capacité de 1 500 m³, est de 1 750 000 € H.T.

Valèdeau

La construction d'une unité de traitement d'eau potable de 750l/s à partir de l'eau brute de BRL sur le site de VALÉDEAU à l'Est de Montpellier s'est poursuivie en 2023 par la réalisation des ouvrages en génie civil, la réalisation des bâtiments et la pose des équipements, pour une mise en service réalisée en 2024.



Inauguration Valèdeau

LES TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'engagement d'amélioration des installations et d'augmentation de la durabilité et des équipements de la Régie, en 2023 des travaux de renouvellement ont été réalisés.

Système d'assainissement	Nombre d'opérations de renouvellement	Engagement financier (€ HT)
Baillargues/Saint-Brès	33	212 530
Beaulieu/Restinclières	17	39 630
Mas Plagnol/Mas Bonnel/Cresse Saint-Martin	5	8 710
Cournonterral/Cournonsec	18	52 626
Pignan/Saussan/Fabrègues	21	51 622
Montaud	2	4 770
Murviel-les-Montpellier	7	10 470
Saint-Drézéry	9	17 010
Saint-Geniès/Sussargues	7	1 790
Saint-Georges D'Orques	5	10 380
Villeneuve-lès-Maguelone	19	33 152
MAERA	101	722 890
Total	244	1 165 580



Travaux d'assainissement

Parmi les travaux réalisés sur les stations d'eaux usées on compte notamment :



Renouvellement de membranes STEP de Baillargues Saint-Brès



Enlèvement des filasses dans le bassin d'aération à Villeneuve-lès-Maguelone

33 Mm³ d'eau traités

par les stations de traitement des eaux usées

Soit **91 000 m³/jour d'eaux usées traitées en moyenne sur 2023**

8,6 km de réseaux renouvelés ou créés

Soit **0.6 % de renouvellement de réseaux**

21 900 tonnes équivalent CO₂
(empreinte carbone estimée pour l'année 2022)

244 opérations réalisées

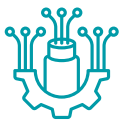
Les réseaux primaires et structurants du système d'assainissement MAERA

Un programme de travaux, en accompagnement de la modernisation de la station de traitement des eaux usées MAERA, a été lancé depuis plusieurs années sur les réseaux primaires de collecte à MAERA afin de réduire les déversements par temps de pluie. En 2023, les principales avancées portent sur :

La limitation des déversements au déversoir d'orage « Ruisseau des vaches » avec la mise en séparatif (séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales) ;

La limitation des déversements au déversoir d'orage « Flahaut » avec la pose d'un réseau d'eaux usées DN400 sur 560 ml.

Raccordement en Fibre Optique



Dans le cadre de notre transition vers des réseaux plus performants et en anticipation de la fermeture progressive des réseaux cuivre annoncés par l'opérateur historique, nous avons étendu le raccordement en fibre optique de plusieurs sites et ouvrages clés.

Certains sites étant relativement isolés, cela a parfois nécessité la prise en charge, par la Régie, de travaux de génie civil sur plusieurs kilomètres et même la mise en œuvre d'un forage dirigé.

LA MIGRATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ASSAINISSEMENT ET DÉFENSE INCENDIE

Dans la continuité de ces transferts de personnels et en collaboration avec les équipes du pôle numérique et données de Montpellier Méditerranée Métropole, l'ensemble des systèmes d'information qui permettent la gestion des compétences Eaux Usées et Défense Incendie ont été progressivement migrés des SI de la Métropole vers la Régie. Cela représente un total de 12 applications métier transférées.

Plusieurs applications ont également fait l'objet d'une mutualisation entre la Régie et son autorité organisatrice, notamment les principales briques du Système d'Information Géographique et l'outil de suivi de gestion de projets.

LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

La programmation des travaux se fait sur la base de l'analyse-diagnostic du fonctionnement des réseaux au regard des enjeux sanitaires et environnementaux. Pour 2023, le montant des travaux réalisés sur les réseaux s'élève à 10,9 M€ HT dont les renouvellements de réseaux :

COMMUNES	LINEAIRE RENOUVELÉ (mètre linéaire)	NOM DES RUES CONCERNÉES
Baillargues	1 550	Route impériale, chemin du Petit Bonheur
Castelnau-le-Lez	235	Chemin des Sophoras
Cournonterral	632	Grand rue, rue du Baou, boulevard du Theron
Grabels	225	Pont des Écoles, berges du Rieumassel
Lattes	354	Avenue de Boirargues
Le Crès	260	Arènes
Montpellier	291 3918	Rue Paladilhe Travaux dans le cadre de la ligne 5 du tram
Prades-le-Lez	700	Rue du Mas d'Aussel
Saint-Brès	45	ZAC Cantausseil
Vendargues	385	Avenue des Romarins, rue des Balances, rue des Bergeries, avenue de la Gare

Le linéaire renouvelé (hors travaux ponctuels : renouvellement de regards, renouvellement de boîtes de branchement,) en 2023 représente environ **8,6 km de réseaux**.

On compte également les extensions de réseaux :

COMMUNES	NOM DES RUES CONCERNÉES
Lattes	Raccordement entreprise Oc'Consigne
Le Crès	Avenue de Castelnau
Montferrier-sur-Lez	Chemin de la Pinède
Montpellier	Allée Jacques Halévy, rue Monteils Saint-Pierre
Restinclières	Chemin du Thym
Saint-Drézéry	Lotissement Lou Miradou
Saint-Jean-de-Védas	Quartier de la Fermaude

Les extensions de réseaux d'eaux usées représentent en 2023 la pose de **plus d'1 km de réseau**.



Travaux d'assainissement Rue de la Loge

6 - COLLECTER ET TRAITER LES EAUX USÉES



STEP de Murviel-les-Montpellier

1 503 km de réseaux

dont 1 366 km en gravitaire,
117 km en refoulement

19 km d'émissaire

126 km en unitaire

80 853 branchements

231 postes de refoulement

13 stations de traitement des eaux usées

582 417 Équivalents-Habitants
(EH*) de capacité totale de traitement

Le service en charge des systèmes d'assainissement collectif et non collectif

Ce service est en charge de l'exploitation et de l'entretien des patrimoines en matière d'eaux usées. Le service en Régie assure, en s'appuyant sur des contrats de prestations externes, l'exploitation des réseaux, des stations et des ouvrages divers. Il contrôle la qualité des eaux collectées par les réseaux et assure le suivi de la qualité des eaux restituées aux milieux naturels à la sortie de nos stations.

Les enjeux d'assainissement sont multiples : maîtriser les arrivées d'eau dans le réseau de collecte de l'assainissement, conserver l'intégrité du réseau de collecte, réduire les pollutions au milieu naturel. Et comme toutes les infrastructures publiques, les réseaux d'assainissement constituent des investissements importants qui nécessitent une gestion durable afin d'assurer la continuité du service aux usagers.

CAPACITÉS DE TRAITEMENT ET CONFORMITÉS DES STEP

La loi prévoit que toutes les communes de plus de 2 000 EH soient équipées de systèmes de collecte et de traitement de leurs eaux usées.

La Directive eaux résiduaires urbaines (DERU) et les arrêtés qui en découlent définissent les prescriptions relatives à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et fixent notamment les caractéristiques de rejets autorisés au milieu naturel et les modalités de l'autosurveillance. De plus, chaque système d'assainissement fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui fixe des prescriptions techniques plus exigeantes en fonction des caractéristiques du milieu.

Parmi les différents critères d'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement :

- **La conformité des traitements** : il s'agit de la capacité de l'équipement à traiter les charges de pollution reçues et de concentration maximum au niveau des rejets d'eau traitée au milieu naturel sur certains paramètres.
- **La conformité du système de collecte des effluents** : le système de collecte doit être conforme à la législation et ne doit pas dégrader le milieu récepteur ou compromettre l'objectif de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les stations

En 2023, environ 33 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur les ouvrages de la Régie, correspondant à une charge organique traitée de 8 760 tonnes de DBO5 (demande biochimique en oxygène sur 5 jours pour un total de 477 000 Habitants et 122 805 abonnés au service d'Assainissement Collectif.



STEP et système d'assainissement	Capacité de la station (EH*)	Volumes traités 2023 (m ³)	DBO5 (**) traités en 2023 (kg/an)
BAILLARGUES/SAINT-BRÈS Boues activées + ultrafiltration sur membranes	20 000	563 914	199 377
BEAULIEU/RESTINCLIÈRES Boues activées + fossé d'accompagnement avant rejet	5 200	185 854	56 357
MAERA Boues activées + biofiltration	470 000	29 810 496	7 649 062
MAS PLAGNOL/MAS BONNEL/ CRESSE SAINT-MARTIN Lits plantés de roseaux	400	19 784	4 688
COURNONTERRAL/COURNONSEC Boues activées + filtration tertiaire	15 000	405 804	156 552
PIGNAN/SAUSSAN/FABRÈGUES Boues activées + filtration tertiaire + traitement par UV avant rejet	30 517	799 177	251 249
LAVÉRUNE Boues activées	5 000	161 480	68 633
MONTAUD Boues activées	900	44 992	6 121
MURVIEL-LES-MONTPPELLIER Lits plantés de roseaux	3 000	90 436	33 667
SAINT-DRÉZERY Boues activées + noue végétalisée	4 000	126 288	30 983,70
SAINT-GENIÈS/SUSSARGUES Boues activées + filtration tertiaire + zone de rejet végétalisée	7 200	174 599	53 103
SAINT-GEORGES-D'ORQUES Boues activées + filtration tertiaire + zone de rejet intermédiaire	9 200	271 501	91 900,92
VILLENEUVE LES MAGUELONE Boues activées + filtration tertiaire	12 000	521 322	158 619
Total	582 417	33 175 647	8 760 313

(*) **L'équivalent habitant**, abrégé **EH** dans l'assainissement, est une unité de mesure théorique qui permet d'évaluer la pollution organique présente dans les eaux usées.

(**) **La demande biochimique en oxygène pendant cinq jours (DBO5)**, est un indicateur de la qualité de l'eau. C'est la masse d'oxygène moléculaire (exprimée en mg) utilisé par les microorganismes pour dégrader en cinq jours la matière organique.

Les conformités

Le système d'assainissement de toutes les STEP est jugé par la Police de l'eau :

100% taux de conformité directive ERU 2022

92% Taux de conformité aux arrêtés locaux

Station de Traitement des Eaux Usées	Conformité Arrêté national du 21/07/2015 et directive ERU 2022	Conformité en 2023 à l'arrêté préfectoral
BAILLARGUES - SAINT-BRÈS	Oui	Oui
BEAULIEU - RESTINCLIÈRES	Oui	Oui
COURNONSEC	Oui	Oui
COURNONTERRAL	Oui	Oui
FABRÈGUES	Oui	Oui
LAVÉRUNE	Oui	Oui
MONTAUD	Oui	Oui
MONTPELLIER (MAERA)	Oui	Oui
MURVIEL-LES-MONTPELLIER	Oui	Non
SAINT-DRÉZÉRY	Oui	Oui
SAINT-GENIÈS-DES-MOURGUES	Oui	Oui
SAINT-GEORGES-D'ORQUES	Oui	Oui
VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE	Oui	Oui

STEU de Murviel : la période transitoire liée au changement d'exploitant a conduit à des dysfonctionnements qui n'ont pas permis d'obtenir la conformité du système d'assainissement.

MAERA STATION PIVOT

La station de MAERA est la station pivot du territoire puisqu'elle traite les eaux usées de 19 communes dont 14 communes de la Métropole de Montpellier (Montpellier, Castelnau-le-Lez, Castries, Clapiers, Grabels, Juvignac, Montferrier-sur-Lez, Saint-Jean-de-Védas, Prades-le-Lez, Lattes, Jacou, Le Crès, Vendargues, Pérols).

Capacité nominale de MAERA

28 000 kg/j DBO5

soit **466 667 EH**

Débit de référence de MAERA

130 000 m³/j



Travaux MAERA

Déversements en temps de pluie à la station

36 jours de déversements cumulés ont été observés (soit 49 555 m³).

En temps de pluie, des déversements réguliers dans le Lez en tête de station et au bypass de la station sont toujours constatés en 2023, année à pluviométrie faible sur le bassin de collecte.

Le dimensionnement de la capacité hydraulique prévue pour la nouvelle station d'épuration (arrêté d'autorisation environnementale du 14 avril 2020) doit permettre d'améliorer très significativement la situation de ces bypass et déversements en temps de pluie avec une forte réduction en volume et en fréquence.



Étangs Palavasiens



INCIDENT DU 31 DÉC. 2023 : DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DANS LE LEZ

Des recommandations ont été formulées par les autorités compétentes à l'exploitant suite à l'incident qui est intervenu le 31 décembre :

- Cet incident est dû à une mauvaise manipulation technique à la station MAERA lors d'une défaillance des onduleurs des prétraitements. Il a provoqué un renvoi dans le Lez d'environ 15 000 m³ d'eaux usées non traitées. Ce rejet a entraîné une mortalité piscicole significative en aval de la station due à un appauvrissement en oxygène et au passage de concentrations très élevées en ammonium.
- L'exploitant a rapidement mis en place des actions pour l'arrêt du versement des eaux dans le Lez et mis en place les actions correctives adaptées pour que ce type d'incident ne puisse plus se reproduire.
- L'expertise diligentée a montré l'absence d'impact résiduel significatif sur la qualité des eaux et l'état écologique du fleuve, en dehors de l'impact très temporaire lors du passage de la pollution et de l'impact piscicole.

Il est toutefois attendu d'ici au 1^{er} septembre 2024 :

- **une mise à jour de l'analyse de défaillance de la station au regard de ce dysfonctionnement,**
- **un rapport précisant les modalités de mise en œuvre effective du réempoisonnement du Lez.**

Afin de réparer le préjudice piscicole, l'exploitant a prévu la prise en charge d'un réempoisonnement du Lez impacté à la hauteur de la mortalité observée à partir de la proposition de l'association de pêche locale.

LE BILAN D'EXPLOITATION DES RÉSEAUX

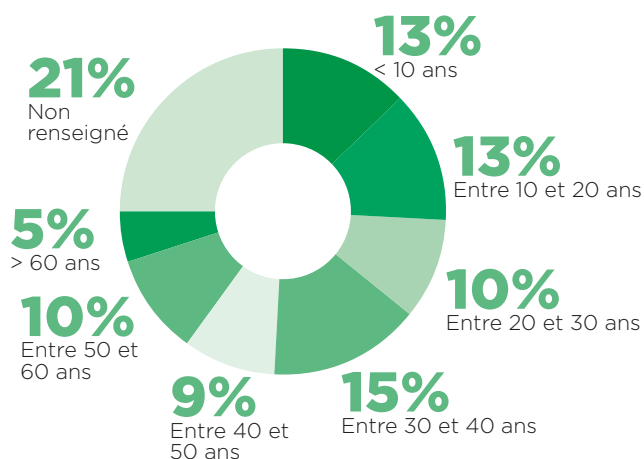
La Régie a la volonté de limiter au maximum les débordements et déversements sur les réseaux. Pour cela, des secteurs d'interventions prioritaires ont été définis pour la réalisation de curages préventifs des réseaux. **Les interventions prioritaires se sont concentrées sur Castelnau-le-Lez ; Cournonterral ; Lattes ; Montpellier ; Pérols et Saint-Jean de Védas.** Ces opérations de curage, tous types confondus (préventif et curatif), ont ainsi porté sur près de 183 km de réseaux en 2023, soit un taux de curage global de 12.3%.

161 interventions de traitement des nuisibles ont également été réalisées en 2023.

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale, la Régie recense également l'âge de l'ensemble de ses réseaux d'assainissement. L'âge moyen des réseaux est estimé entre 30 et 40 ans.

Dans le même temps la Régie a engagé une action dans une volonté d'écarter au maximum les matériaux d'origine pétrolière, le nouveau guide technique impose d'autres matériaux comme la fonte ou le grès.

ÂGE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT





Les postes de refoulement

Le bon fonctionnement des 231 postes de refoulement est assuré par un curage régulier des cuves dans lesquelles s'accumulent les cailloux, sables, graisses, lingettes et autres matières amenées par les effluents d'eaux usées.

L'enjeu pour les années à venir consiste à passer d'une gestion curative à une gestion préventive... avec l'ambition de limiter les risques pour les riverains, les exploitants et les nuisances pour l'environnement.

Le nombre de nettoyages dépasse le nombre de postes de refoulement. L'utilisation de lingettes engendre notamment des dysfonctionnements techniques importants. Les interventions sur le matériel et les débouchages sont plus fréquents, les moteurs surchauffent, les pièces détachées (pompes, moteurs, roues, dégrilleurs...) doivent être remplacées plus souvent. Les risques sont connus : perturbation du bon fonctionnement des stations d'épuration et risque accru de la pollution du milieu naturel.

	Nombre de PR au 31/12/2023	Nombre de nettoyages en 2023
Total	231	624



LA RÉGIE APPELLE À NE PAS JETER LES LINGETTES DANS LES TOILETTES

En dépit de l'affichage des fabricants sur les emballages (cuvettes barrées) **trop de lingettes sont encore jetées, par réflexe ou facilité, dans les toilettes.**

En 2023, il y a eu

624 interventions de désobstructions. Une intervention sur trois concerne les bouchons dus aux lingettes.

Ces interventions représentent 30% des coûts d'exploitation !

Par ailleurs aucun produit toxique ne doit être jeté dans le lavabo ou dans les WC, ils sont susceptibles de polluer le milieu naturel et peuvent être dangereux pour le personnel d'exploitation qui travaille sur les réseaux !



LE SUIVI DE L'IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL

Un système d'assainissement comprend le réseau de collecte, la station de traitement des eaux usées mais également le milieu récepteur. La Régie, soucieuse de préserver les masses d'eaux, réalise sur une majorité des cours d'eau où se rejettent ses stations, un suivi de l'impact des ouvrages sur le milieu naturel. Les conditions de suivi de chaque station sont fixées dans les arrêtés préfectoraux.

Quant à la Station principale (MAERA) elle bénéficie d'un suivi mensuel de 4 points en temps sec sur le LEZ et de 8 points lors d'événements pluvieux et d'un suivi particulier *au large des côtes, au droit de l'émissaire* :

- Par temps sec, en 2023, comme en 2022, les analyses ont été réalisées sans pluie ni déversements d'eaux usées dans le Lez sur une durée d'au moins 5 jours avant les mesures. Dans ces situations, aucun impact particulier de la station d'épuration MAERA sur la qualité physico-chimique du Lez à Lattes n'est à constater.
- Lors des campagnes réalisées en temps de pluie, en 2023, on constate lors de forts événements pluvieux des contaminations (plus ou moins importantes) en bactériologie et en ammonium dans la partie aval du Lez, à partir de la 2^{ème} écluse, située à 1 km en aval de la station MAERA.



Visite de la station MAERA

- Concernant l'impact du rejet en mer de MAERA, la Régie se base sur un protocole élaboré par l'IFREMER « surveillance des rejets urbains et des systèmes d'assainissement en Méditerranée ». En 2023, comme pour l'année 2022, un léger marquage bactériologique est identifié dans les prélèvements d'eau et la matière vivante en cohérence avec l'absence de traitement bactériologique sur MAERA. Cette présence bactérienne, absente sur les stations éloignées, témoigne de l'autoépuration de la mer. Hormis ce marquage, le suivi 2023 démontre l'absence d'incidence en lien avec le rejet de la station MAERA.



Plongée à la sortie de l'émissaire en mer, 25 juillet 2023

Dans le cadre du comité de suivi de MAERA, des scientifiques ont inspecté la zone du débouché de l'émissaire en mer de la station de traitement des eaux usées, à 30 m de profondeur.

7 - L'ASSAINISSEMENT : PROGRAMMATION ET TRAVAUX

Les enjeux de l'assainissement vont au-delà de la seule épuration des eaux usées. L'augmentation croissante de la population du territoire de la Métropole de Montpellier fait peser une pression sur les capacités de traitements des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) ce qui a un coût financier et environnemental, par les évolutions réglementaires imposant une meilleure surveillance des polluants chimiques et des polluants dits « éternels ». Ce sont les nouveaux défis auxquels les services d'assainissement sont confrontés. Aujourd'hui, les enjeux de l'assainissement sont aussi des enjeux environnementaux : comment assurer une quantité suffisante d'eau douce disponible pour la population et réduire les pollutions de la ressource renvoyée aux milieux naturels.

SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT : PROGRAMMER ET ANTICIPER LES BESOINS

Les aménagements prévus au précédent Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2004 ayant été réalisés, un nouvel outil prospectif doit être mis en œuvre. Ce nouveau SDA, à l'innovation et l'ambition affirmées, devra pleinement intégrer les enjeux du changement climatique.

La démarche « SDA » initiée en 2022 par l'ancienne Direction de l'Eau et d'Assainissement (DEA) de la Métropole a été reprise et poursuivie au sein de la Régie en 2023.

Le futur schéma constituera un cadre cohérent pour les investissements, l'exploitation et la gestion patrimoniale des ouvrages. Il s'agit de dimensionner et piloter les systèmes d'assainissement à moyen et long terme. Ses objectifs :

- Accompagner le développement du territoire Métropolitain.
- Gérer le patrimoine et le faire évoluer dans le cadre d'un programme pluriannuel d'actions.
- Réduire les impacts sur l'environnement pour préserver les milieux aquatiques.
- Agir à la source pour limiter les intrants en cas de fortes pluies.



Outil de programmation pour améliorer la connaissance et la gestion des réseaux d'eaux usées

FAIRE DE MAERA UNE STATION VERTUEUSE



• MARS à AVRIL 2023 :

Concertation préalable du public pour l'unité de valorisation énergétique des boues de MAERA.

• JUILLET 2023 :

Démarrage du chantier de modernisation de MAERA.

• DÉCEMBRE 2023 :

Mise en place d'une nouvelle vanne de régulation sur l'émissaire de MAERA.

Le projet de modernisation de la station d'épuration des eaux usées MAERA est un projet ambitieux pour la Régie des eaux qui investit 165 millions d'euros. Il s'agit d'une modernisation d'ampleur qui répond à plusieurs exigences : l'extension de la capacité de traitement combinée aux améliorations des procédés de traitement et de la performance de l'usine pour garantir une qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel et traiter plus efficacement les eaux usées en cas d'épisodes pluvieux.



Sortie de terre du 1^{er} bâtiment

Augmenter la capacité de MAERA de + 50 000 EH

La priorité écologique du projet vise à atteindre d'une part l'objectif de réduction des nuisances sonores et olfactives et d'autre part de diminution progressive des émissions nettes de CO₂ visant à participer de la neutralité carbone de la Métropole. Enfin MAERA devrait produire du biométhane, de la chaleur et de l'électricité renouvelable pour devenir une station sobre pouvant chauffer des logements.



Maera 2023, début du chantier de modernisation

Le chantier de modernisation de la station de traitement des eaux usées MAERA a débuté en juillet. Ces premiers travaux sont indépendants du projet de mise en œuvre d'UVE. Les travaux sont prévus sur une durée de 4 ans et ils sont menés par le groupement d'entreprises OTV qui s'est vu attribuer le contrat de travaux et d'exploitation.

Les premiers travaux réalisés ont permis :

- D'augmenter la capacité de la station de traitement des eaux usées de + 50 000 EH ;
- De renouveler ou de réhabiliter certains ouvrages ou équipements vétustes notamment sur la filière de traitement des boues : renouvellement des centrifugeuses, vidange d'un digesteur et réhabilitation.



Visites de chantier pour les élus et les membres du conseil d'administration de la Régie des eaux

Concertation Maera : unité de valorisation énergétique des boues

Dans le cadre de la modernisation de MAERA pour en faire une station vertueuse, la Régie des eaux porte le projet d'évolution du traitement des boues de la station, vers un traitement optimisé associé à une valorisation énergétique poussée.

Au regard des enjeux de ce projet d'unité de valorisation énergétique des boues, projet soumis à évaluation environnementale, la Régie des eaux a décidé, en tant que Maître d'Ouvrage, de réaliser une concertation préalable. Cette concertation s'est déroulée entre le 3 mars et le 2 avril 2023 selon le cadre réglementaire de l'article L121-16 du Code de l'Environnement. Elle a permis d'expliquer le projet et de recueillir les avis des participants, mais également de consulter le public sur des thématiques précises.

Les objectifs du projet sont de fiabiliser et valoriser sur place la filière du traitement des boues (sous-produits du traitement des eaux usées) et de réduire de façon significative les nuisances associées à leur gestion. Les boues issues du traitement des eaux usées -une fois valorisées- pourront ainsi produire une énergie renouvelable sur notre territoire. Cela est une avancée majeure pour réduire l'empreinte carbone de la station MAERA et contribuera à la lutte contre le changement climatique.

- Ainsi, l'unité de valorisation énergétique des boues permettra la réduction des flux de camions afin de limiter les nuisances sonores, olfactives et d'améliorer significativement l'empreinte carbone de l'installation.



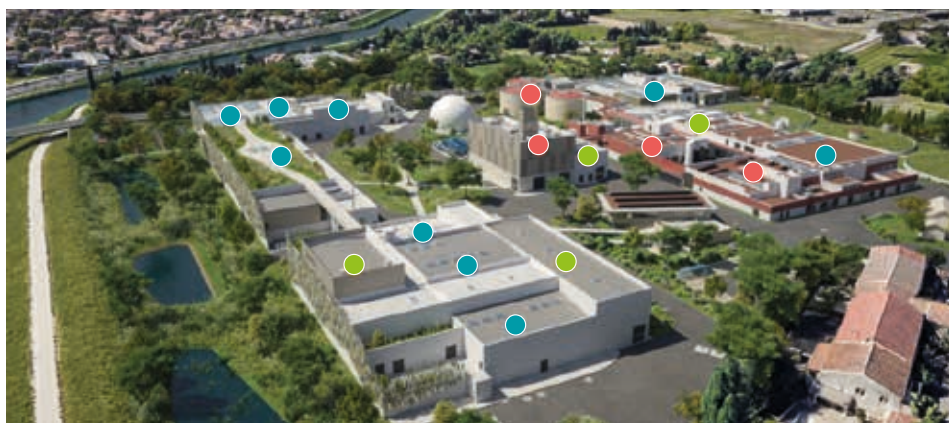
Dossier de concertation

- Utiliser le potentiel énergétique des boues avec une valorisation de la chaleur sur site pour une exportation vers le réseau de chaleur de la Métropole de Montpellier.

Le dispositif de la concertation :

- **Des réunions pour le grand public** dont la réunion publique de lancement, afin de répondre à l'enjeu d'information, de participation.
- **Des ateliers thématiques** dont ceux spécifiques pour les **riverains** : ils ont été consultés sur le projet notamment sur la réduction des nuisances et les phases de chantier étant directement impactées.
- Mais aussi **des registres papier** mis à disposition dans les mairies, **un registre dématérialisé** mis à disposition sur les sites internet de la Régie des eaux, **une visite de site** à destination des riverains et élus volontaires ainsi qu'**une réunion publique** de restitution.

Concertation, nos engagements : créer un comité de suivi et associer les riverains au suivi de l'exploitation de la station



Vue 3D du projet de modernisation de la STEU MEARA

- Traitement de l'eau
- Traitement des boues
- Traitement de l'air

Les engagements à l'issue de la concertation :

- Proposer l'instauration d'un Comité de suivi qui réunira cinq collèges : administration de l'État, élus des collectivités territoriales, riverains, exploitants et salariés des installations. Il permettra d'avoir un cadre d'échange et d'informations, pourra suivre les installations et informera le public.
- Associer les riverains au suivi de l'exploitation de la station.



Emmissaire en mer tranche 1

Emmissaire : la pose d'une nouvelle vanne

Travaux réalisés mi-décembre 2023 : pose d'une nouvelle vanne de régulation sur l'émissaire de MAERA.

Avec la mise en place de cette nouvelle vanne sur l'émissaire de rejet en mer, une étape essentielle a été franchie pour -à très court terme- l'augmentation de la capacité de 10 % d'évacuation des eaux épurées. *Les travaux ont été réalisés dans un temps contraint -coupure de 24h- pour effectuer 2 raccords de l'émissaire et la pose d'une vanne en Dn1600.* Il a fallu intervenir à plusieurs endroits tant sur le tronçon terrestre que maritime.



L'émissaire est l'une des pièces maîtresses de MAERA : c'est lui qui permet l'évacuation des eaux épurées en mer, à plus de 11 km au large de Palavas.



Travaux emmissaire

Ces travaux spécifiques de l'émissaire vont permettre d'augmenter le débit des eaux épurées pour passer de 1,5 à 4 m³/s au maximum. Aujourd'hui, l'émissaire fonctionne en écoulement gravitaire. Demain une pompe en cours d'installation sur la station MAERA permettra de monter cette valeur jusqu'à 4 m³/s quand cela sera nécessaire, sans changer ni doubler cette canalisation qui a été conçue ainsi dès sa pose dans les années 2000.



Pour tout savoir sur ces projets : maera.regiedeseaux3m.fr



Rewa avec roues

Si elle n'impacte pas le débit du cours d'eau, la REUT permet de répondre à certains objectifs face aux conséquences du changement climatique.

RECHERCHE & EXPÉRIMENTATIONS

Face aux tensions liées à la baisse de pluviométrie constatée sur le bassin versant et à l'impératif d'économiser la ressource en eau face aux effets du changement climatique, le recours à des eaux non-conventionnelles représente une solution parmi d'autres dont la mise en œuvre est liée à l'évolution ou non du cadre réglementaire. Aujourd'hui la Régie pilote des projets de recherche et d'expérimentation dans ce domaine de l'économie circulaire.

Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)

La réutilisation des eaux usées apparaît comme une solution alternative pour réduire la pression sur la ressource en eau en utilisant une ressource non conventionnelle pour économiser la ressource. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité des rejets dans le milieu.

Le projet Life Rewa

Ce projet européen porté depuis 2021 par la Métropole a été transféré à la Régie des eaux en 2023. L'objectif du projet (2022-2026) est de produire au niveau de plusieurs stations d'épuration des eaux recyclées de 4 qualités différentes, de les stocker dans des bâches puis de les mettre à disposition.

En fonction de la qualité produite, divers usages sont envisagés comme le nettoyage des espaces publics, la Défense Incendie, les curages de réseaux, l'arrosage d'espaces verts, le maraîchage, ou encore l'irrigation agricole. Pour cela tout le système de traitement devra tenir dans un container mobile qui se déplacera d'une station à l'autre : c'est l'unité mobile de production (UMP). 5 stations d'épuration ont été retenues pour pouvoir accueillir cette unité, situées. Il s'agit des STEU de Cournonterral, Fabrègues, Lattes, Saint-Georges-d'Orques et Villeneuve-lès-Maguelone.

Pour cette année, le travail a porté sur :

- Le transfert administratif et la création d'outils de suivis spécifiques à ce type de projet européen.
- La réalisation de l'unité mobile de production, confiée à Chemdoc, entreprise héraultaise spécialisée dans le domaine. La livraison est prévue début 2024. L'habillement extérieur du container a également été conçu puis validé par tous les partenaires.
- Le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation en préfecture et les échanges avec les autorités compétentes afin d'obtenir l'arrêté d'autorisation permettant l'utilisation des eaux produites.
- L'aménagement des stations à prévoir afin qu'elles puissent accueillir l'unité et les bâches de stockage de l'eau produite.

La page internet Life ReWa :

<https://www.montpellier3m.fr/vivre-cycles-de-leau/projet-life-rewa>

La plateforme expérimentale de Murviel-lès-Montpellier

Depuis 2017, la Métropole et maintenant la Régie mettent à disposition des chercheurs de l'INRAE le site et les eaux usées de la station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier. Aménagée et complétée par une parcelle agricole instrumentée, elle permet des expérimentations « à taille réelle » de réutilisation des eaux usées traitées pour l'agriculture. Des bacs de culture (poireaux, salades), sont alimentés par différents types d'eaux, traitées ou non, tandis que la parcelle de 0,5 ha (vignes, oliviers, luzerne) est irriguée avec de l'eau usée traitée dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans les deux cas, une partie (des bacs et de la parcelle) est irriguée à l'eau claire pour pouvoir comparer les résultats obtenus avec les eaux usées.

Les études visent à :

- Adapter le traitement des eaux usées à l'usage (irrigation, type de culture, ou rejet dans le milieu).
- Conserver les nutriments utiles aux cultures et les valoriser.
- Maîtriser les risques sanitaires et environnementaux (suivi des polluants émergents et des pathogènes dans le système d'irrigation, le sol et les végétaux cultivés).
- Optimiser la durabilité et l'efficacité du matériel d'irrigation.

À partir de 2023, la Régie va donc suivre annuellement ces projets de recherche afin de bénéficier de l'expertise et des résultats scientifiques obtenus.



La serre de Murviel



SOLIDARITÉ

La Métropole de Montpellier a créé un fonds – dans le cadre de la loi Oudin-Santini – pour développer la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau. Ceci bénéficie d'un appui de l'Agence de l'eau- dans le cadre d'un contrat avec la Métropole à travers une convention d'application dédiée, approuvée en Conseil de Métropole. Depuis, 2019, la Régie des eaux abonde également ce fonds à hauteur de 160 000 € par an.

Les 6 et 7 juin : accueil de la délégation étrangère avec au programme

- Visite de la station d'eau potable (Arago).
- Temps d'échange entre la délégation et plusieurs agents de terrain (fuites, contrôle de l'eau, organisation du réseau d'eau potable).
- Ateliers tarification - modèle économique avec discussion sur les modèles de tarification de l'eau potable et de l'assainissement.



LES RENCONTRES DE L'ASTEE OCCITANIE : L'EAU DU TROP AU TROP PEU !

En septembre 2023, la Régie des eaux a organisé, à Montpellier, les rencontres de l'ASTEE Occitanie autour du thème **l'Eau du trop au trop peu !**

La matinée a réuni près de 100 acteurs de l'eau autour des thèmes tels que « **Prédire et s'adapter aux effets du changement climatique sur la ressource en Eau** », ou « **Comment adapter les modèles économiques et financer la sobriété ?** » L'après-midi fut consacrée aux visites de l'usine de captage de la Régie des eaux et du centre PREDICT Service pour comprendre les épisodes méditerranéens et les conséquences du dérèglement climatique.

8 - LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

BUDGET EAU POTABLE

Avec 35,8 millions d'euros de recettes propres, la Régie enregistre une légère hausse de son budget eau potable.

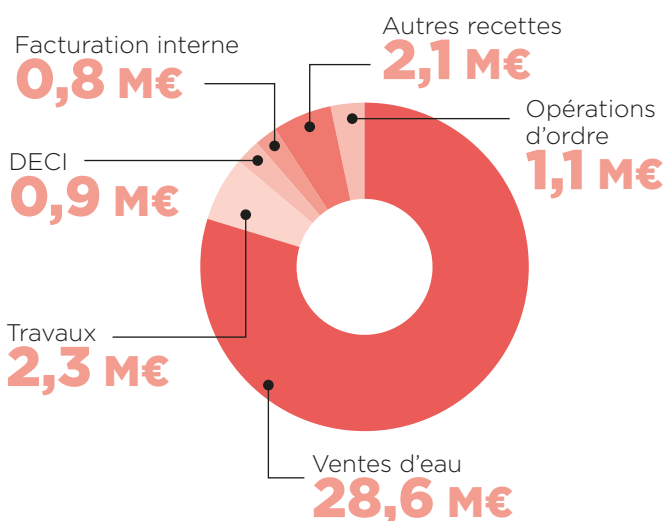
La vente d'eau aux abonnés constitue plus de 80% des recettes réelles, hors redevances collectées pour l'agence de l'eau. Par rapport à 2022, ces recettes sont en augmentation de 3,3%, malgré une baisse de la consommation facturée de 2,4%, du fait de l'impact de la nouvelle tarification. La baisse de la consommation facturée est plus sensible pour les abonnements d'habitation individuelle (-3,8%) que collective (-2%). Elle se constate également pour les abonnés hors habitation (-1,5%).

RECETTES D'EXPLOITATION

43,7 M€

dont **8 M€**
Agence de l'eau

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'EXPLOITATION

34,3 M€

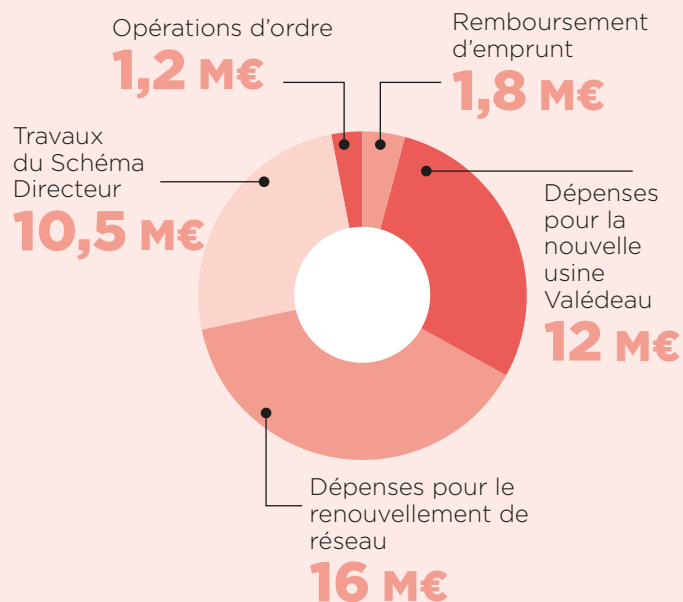
dont **8 M€** de redevances Agence de l'eau

Les dépenses réelles, hors redevances agence de l'eau et refacturation interne au budget assainissement, sont en augmentation entre 2022 et 2023 du fait de l'extension des missions confiées à la Régie, du recours à l'emprunt et du contexte inflationniste (forte hausse des prix de l'énergie et indices de révision des marchés).

Les dépenses de personnel correspondent à 130 ETP inscrits au tableau des effectifs à fin 2023.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

41,5 M€



Plus de 100 M€
investis sur les 4 dernières années

BUDGET ASSAINISSEMENT

RECETTES D'EXPLOITATION

53,7 M€

dont **3,4 M€**

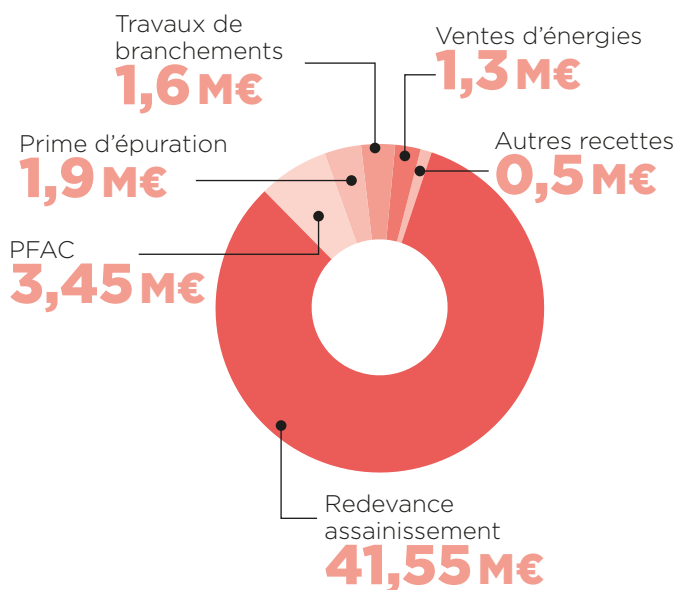
de redevances Agence de l'eau

Hors redevances à l'agence de l'eau, les recettes d'exploitation du budget assainissement géré par la Régie pour l'exercice 2023 sont de 50,3 M€.

La redevance d'assainissement collectif constitue plus de 80% de ces recettes. Elle est collectée soit directement par la Régie, sur les 14 communes pour lesquelles elle assure la gestion de la compétence « eau potable », soit reversée par les délégataires des deux syndicats d'eau potable (SMGC, SBL) sur les 17 autres communes de la Métropole.

Concernant la PFAC, le taux d'exécution pour sa première année de gestion par la Régie est de 86%. Le montant titré par la Régie en 2023 pour cette redevance s'élevait à 3,45 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

33,4 M€

dont **3,4 M€**

de redevances Agence de l'eau

Le principal poste de dépenses (prestations de services SAUR/VEOLIA) pour 18,3 M€ concerne le marché de prestation pour l'exploitation de MAERA et les marchés de collecte et traitement vers MAERA et les secteurs Est/Ouest.

Les dépenses de personnel (3,9 M€) correspondent à 67 ETP inscrits au tableau des effectifs à fin 2023.

L'achat d'eau pour le soutien à l'étiage du Lez a pâti des conditions climatiques qui ont nécessité, d'injecter 10,7 millions de m³ soit un volume supplémentaire au-delà du forfait de 1,7 millions de m³ qui explique la dépense de 2,5 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

46,8 M€

dont **3,4 M€**

de remboursement d'emprunt

- Dont **34 M€**
pour la modernisation de MAERA

- Dont **9,4 M€**
pour les travaux sur ouvrages et réseaux

FOCUS : LA PFAC

En 2023, le montant total des recettes pour la PFAC/PRAD est de 3 453 000 €.

La participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) a été mise en place par la loi de finances rectificative de 2012 (N° 2012-354, art.30). La PFAC participe à l'investissement, au financement de l'entretien, de la maintenance et du développement du réseau et des équipements de traitement de collecte des eaux usées. Ce sont les propriétaires qui sont redevables de la PFAC. Dans les cas suivants :

- Constructions neuves réalisées après la mise en service du réseau de collecte, qui doivent se raccorder au réseau ;
- Constructions existantes déjà raccordées au réseau, lorsque des travaux d'extension ou des modifications d'affectation sont réalisés, qui induisent des eaux usées supplémentaires ;
- Constructions existantes non raccordées, lorsqu'un nouveau réseau est construit et vient les desservir, les obligeant à s'y raccorder.

Cette participation est calculée sur la base de la surface plancher.

Pour les dossiers déposés à partir du 1er janvier 2022, les projets d'une surface inférieure à 40m² ne sont pas soumis à cette participation.

Les tarifs applicables pour 2023 sont fixés à :

- 26,7 €/m² de surface de plancher créée pour la PFAC ;
- 2 566 € Forfaitaire par tranche de m² de surface de plancher créée pour la PRAD.



9 - LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

296 contrôles

4 530

installations recensées en assainissement non collectif

Contrôler la performance des installations d'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été transféré à la Régie le 1^{er} janvier 2023

Parmi les missions du SPANC :

- Vérifier la conformité réglementaire et l'absence d'impact sanitaire ou environnemental (obligation tous les 10 ans) ;
- Contrôler dès la conception le respect des réglementations pour les constructions neuves ou pour les extensions nécessitant une rénovation de l'installation ;
- Contrôler les installations pour les ventes de bien (document de moins de 3 ans obligatoire).

4 530

c'est le nombre d'installations non raccordées au Service Public de l'Assainissement Collectif actuellement

recensées dans la Métropole de Montpellier.

296

c'est le nombre de contrôles réalisés

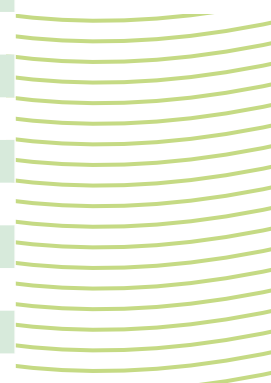
par le service en 2023.





installation SPANC

	Nombre d'installations	Dont installations non conformes	Nombre de contrôles en 2023
BAILLARGUES	37	16	2
BEAULIEU	62	29	11
CASTELNAU-LE-LEZ	461	150	82
CASTRIES	84	39	7
CLAPIERS	30	5	0
COURNONSEC	59	33	0
COURNONTERRAL	171	109	4
FABRÈGUES	317	226	6
GRABELS	182	103	23
JACOU	3	0	0
JUVIGNAC	58	41	5
LATTES	346	89	7
LAVÉRUNE	45	24	1
LE CRÈS	5	3	1
MONTAUD	34	23	4
MONTFERRIER-SUR-LEZ	339	151	30
MONTPELLIER	492	234	21
MURVIEL-LES-MONTPELLIER	59	34	28
PÉROLS	66	40	8
PIGNAN	261	125	6
PRADES-LE-LEZ	127	17	1
RESTINCLIÈRES	55	8	5
SAINT-BRÈS	29	7	0
SAINT-DRÉZÉRY	174	88	5
SAINT-GENIÈS-DES-MOURGUES	48	24	3
SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	367	106	8
SAINT-GEORGES-D'ORQUES	75	40	4
SAUSSAN	51	18	5
SUSSARGUES	76	39	5
VENDARGUES	32	13	0
VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE	385	190	14
TOTAL	4530	2024	296



10 - GESTION DE L'EAU BRUTE

38,5 km
de réseaux alimentés
par l'eau du Bas-Rhône

261 942 m³
d'eau brute consommés

299 abonnés

La Régie gère l'approvisionnement, le transport, la distribution de l'eau brute ainsi que sa facturation, son recouvrement et les taxes et redevances afférentes pour le compte de tiers.

Actuellement sur les 31 communes, 9 villes sont concernées par des branchements d'eau brute (Jacou, Clapiers, Baillargues, Le Crès, Vendargues, Montpellier, Castelnau-le-Lez, Lattes et Teyran). Ce réseau d'eau brute est alimenté par la ressource en eau du Bas-Rhône. Peu étendu, il s'inscrit de fait dans la continuité et/ou la proximité du réseau BRL.

Le changement climatique aboutit à une augmentation des besoins en eau du secteur agricole.



ABONNÉS ET CONSOMMATION

Pour l'eau brute, la Régie compte 299 abonnés à fin 2023. La grande majorité des contrats (247) concerne les usages des collectivités, promoteurs immobiliers, syndicats ou des particuliers avec un besoin de débit de plus de 2 m³/h; 34 contrats concernent des petits consommateurs (débit de 2 m³/h max); 17 contrats sont des usagers agricoles et 1 contrat d'appoint incendie.

Consommation d'eau brute en m³/an

En 2023, comme en 2022, la consommation d'eau brute est en baisse. On voit une évolution croissante de la consommation d'eau brute en Agriculture et une baisse significative pour 2023 de la consommation à usages divers.

Catégorie d'abonnés	2021	2022	2023
Eau Brute à usages divers	181 297 m ³	202 412 m ³	140 210 m ³
Petits consommateurs	2 217 m ³	2 303 m ³	2 139 m ³
Agricole	67 545 m ³	109 080 m ³	119 593 m ³
Appoint incendie	0 m ³	5 460 m ³	0 m ³
Total	251059 m³	319 255 m³	261 942 m³

En m³/an



Canal Philippe Lamour

LA TARIFICATION

Par souci d'égalité de traitement, les tarifs sont alignés sur ceux mis en œuvre par BRL au niveau de l'ensemble de sa concession régionale.

L'abonnement annuel est de 65,05 € HT par m³/heure pour tous les contrats (usagers divers; petits consommateurs ou agricole) sauf le contrat « appoint incendie » qui lui est fixé à 41,42 € HT par m³/heure. À ce tarif s'ajoute le tarif des m³ consommés qui varie selon l'usage et les volumes utilisés.

Tarifs	m ³ consommés
Usages divers (Collectivités, sociétés...	0.567 € HT par m ³
Petits consommateurs	0.567 € HT de 0 à 70 m ³ 1.463 € HT par m ³ au-delà de 70 m ³
Agricole	0.138 € HT par m ³
Usage appoint incendie	1.247 € HT par m ³

LE BUDGET

Au même titre que l'eau potable, l'eau brute se finance uniquement par des recettes perçues auprès des usagers. Le budget de l'eau brute couvre les charges d'exploitation et de maintenance. Les recettes d'exploitation sont composées quasiment exclusivement des ventes d'eau aux abonnés et les dépenses sont composées d'achat d'eau à BRL.

RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)

Recettes d'exploitation

264 K€



Dépenses d'exploitation

219 K€

RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN K€)

Recettes d'investissement

32,4 K€



Dépenses d'investissement

22,7 K€

Solde d'investissement

9,7 K€

Les dépenses d'investissement sont essentiellement des travaux informatiques et des travaux de branchements à Lattes.



INFOS PRATIQUES

Accueil usagers

1030 avenue Jean Mermoz
34 000 Montpellier
Du lundi au vendredi - De 8h00 à 17h00

Contacter la Régie

Disponible 24h sur 24
regiedeseaux.montpellier3m.fr

24H/24 et 7J/7

0969 323 423

(prix d'un appel local)



Régie des eaux de Montpellier 3M



@regiedeseauxmontpellier



Régie des eaux 3M



@Régie des eaux de
Montpellier Méditerranée Métropole

regiedeseaux.montpellier3m.fr




régie des
eaux


montpellier
Méditerranée
métropole